



# SAINT-ÉTIENNE la métropole

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

DELIBERATION N°2019.00030

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 (DOB 2019), RAPPORT DE PRESENTATION.

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 31 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 75

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 89

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON,  
M. Régis CADEGROS, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE,  
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON,  
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,  
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,  
Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,  
Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Lionel BOUCHER, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Lionel SAUGUES, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE



# SAINT-ÉTIENNE la métropole

## DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 (DOB 2019), RAPPORT DE PRESENTATION.

Le rapport des orientations budgétaires 2019 a fait l'objet du document détaillé ci-joint.

Ces orientations budgétaires expriment l'intégration de l'ensemble des charges et produits de Saint-Etienne Métropole. Toutefois, il ne prend pas en compte les transferts de compétences, avec le Département, aujourd'hui en cours d'évaluation.

Saint-Etienne Métropole est tenue de limiter la croissance de ses dépenses de fonctionnement à 1.18 % (montant notifié par Monsieur le Préfet).

Des mesures d'économies ont été mises en œuvre pour tenir ces objectifs.

Grâce aux efforts de tous, un niveau d'épargne suffisant a été dégagé afin de financer les investissements indispensables au développement de l'ensemble du territoire et de limiter le recours à l'emprunt.

Ainsi, un volume global de crédits d'investissement de plus de 123.5 millions d'euros sera proposé en 2019 au titre de l'ensemble des politiques publiques de la Métropole.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve le rapport sur les Orientations Budgétaires 2019.**

**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 3 voix contre et 7 abstentions.**

Pour extrait,  
Le Président,

Gaël PERDRIAU

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



SÉM

SAINT-ÉTIENNE  
la métropole

## **SOMMAIRE**

### **1 – LES ELEMENTS DE CONTEXTE**

- I-1. Le contexte national – Le projet de Loi de Finances pour 2019 et le projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022
- I-2. Le pacte financier et la mise en œuvre du projet d'agglomération

### **2 – APRES LE STATUT DE METROPOLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 : LES TRANSFERT DU DEPARTEMENT EN 2019**

### **3 – LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2019 : LES CONTRAINTES IMPOSEES PAR L'ETAT**

#### **4- LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2019**

##### **4-1. Les recettes de fonctionnement**

- 4-1-1 Les produits issus de la fiscalité
- 4-1-2 Les taxes affectées
- 4-1-3 Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- 4-1-4 Les dotations et compensations de l'Etat
- 4-1-5 Les autres dotations, participations et produits de fonctionnement

##### **4-2. Les dépenses de fonctionnement**

- 4-2-1 Les reversements aux communes
- 4-2-2 Les charges de personnel
- 4-2-3 Les charges liées au service de gestion des ordures ménagères
- 4-2-4 Les subventions de fonctionnement et contributions aux organismes de regroupement
- 4-2-5 Les dépenses de gestion courante
- 4-2-6 Les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes

##### **4-3. La dette dans la construction budgétaire 2019**

##### **4-4. L'épargne brute et le taux d'épargne**

##### **4-5. Les investissements : la déclinaison 2019 du Projet d'agglomération**

- 4-5-1 L'investissement en volume
- 4-5-2 Une attractivité renouvelée
- 4-5-3 Transition énergétique et développement durable
- 4-5-4 Proximité, cohésion sociale et développement équilibré des territoires
- 4-5-5 Investissements nécessaires au fonctionnement de l'Agglomération

### **5 -LES BUDGETS ANNEXES**

#### **5-1 Le budget annexe transports**

#### **5-2 Le budget annexe Zones Industrielles**

#### **5-3 Le budget annexe assainissement collectif**

#### **5-4 Le budget annexe assainissement non collectif (SPANC)**

#### **5-5 Le Budget annexe Eau Potable**

#### **5-6 Le budget annexe Parcs et Aires de Stationnement**

#### **5-7 Le Budget annexe Réseaux de chaleur**

**ANNEXE 1 : Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement**

**ANNEXE 2 : Structure et gestion de la dette**

**ANNEXE 3 : Les ressources humaines**

Le Débat d'Orientation Budgétaire présente les priorités du budget 2019 et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Le rapport présente les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il doit permettre la tenue d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les conditions d'élaboration du budget primitif 2019 conformément aux dispositions de l'article R.2312-1 du CGCT.

Cette obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur (DRF) et du besoin annuel de financement, calculé comme les emprunts minorés du remboursement de la dette.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue par conséquent une étape importante du cycle budgétaire et du débat démocratique.

## **1 – LES ELEMENTS DE CONTEXTE**

### **1-1. LE CONTEXTE NATIONAL – LA LOI DE FINANCES POUR 2019 ET LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022**

Ce débat sur les orientations budgétaires 2019 s'inscrit dans le double cadre législatif de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 qui fixe des perspectives macroéconomiques sur 5 ans et du projet de loi de finances 2019.

#### **➤ Une hypothèse de taux de croissance du PIB en France à 1,5 % en 2019**

La croissance de l'économie française serait de 1,5%, soit un rythme proche de celui de 2018 (1.6% en estimation).

#### **➤ Une inflation des prix à la consommation estimée à 1,2 % en 2019**

L'inflation après avoir atteint un taux de 1.9% en estimation 2018, serait en prévision 2019 de 1.2%. La reprise de la croissance des prix à la consommation se confirme depuis 2016 où cette hausse était de 0,6%.

**La loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022** a par ailleurs fixé sur 5 ans la trajectoire des finances publiques et édicté de nouvelles règles de gouvernance des finances publiques dont plusieurs portent directement sur les finances des collectivités locales.

#### **➤ Un objectif déficit public autour de 3.2 % du PIB en 2019**

Suite aux dernières mesures gouvernementales, les déficits publics devront représenter 3.2 % du PIB en 2022.

Après être descendu sous le seuil des 3% du PIB en 2017, le déficit s'établirait à plus de 2,6 % du PIB en 2018 et à 3.2 % du PIB en 2019.

## ➤ Une volonté de maîtrise de la dépense publique

La réduction du déficit public repose notamment sur les efforts demandés aux collectivités territoriales avec la participation de ces dernières à la baisse du déficit des administrations publiques à hauteur de 13 milliards d'euros d'ici 2022 portant sur une amélioration de leur besoin de financement de 2,6 Mrds par an.

En contrepartie et contrairement aux différentes lois de finances votées depuis 2014 qui ont fortement minoré les dotations versées aux collectivités, le dispositif de contribution au titre du redressement des finances publiques a pris fin en 2018.

Cette participation des collectivités à la maîtrise des finances publiques s'est ainsi traduite par un plafonnement des concours aux collectivités territoriales et un mécanisme d'encadrement pendant 3 ans des dépenses des 322 plus grandes collectivités soumises à un **objectif d'« évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur »** (inflation comprise) et à périmètre constant », limitée à 1,2% par an.

Cet objectif s'accompagne d'un **objectif d'amélioration de la capacité de désendettement** pour les communes et EPCI dont la capacité de désendettement est supérieure à 12 ans.

**Le projet de loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la trajectoire des finances publiques de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022.**

- **L'ensemble des concours financiers de l'Etat est plafonné** à 48,09 Mrds € en 2019 avec **une stabilisation** de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (26,9 Mrds €) et du FPIC (1 Mrds €) à leur niveau de 2018.
- **La DFG des intercommunalités est réformée** avec la fusion des enveloppes qui étaient réparties précédemment par catégories d'EPCI, dans une enveloppe unique. La dotation par habitant des métropoles est uniformisée pour toutes les catégories d'EPCI. Cette dotation est **fonction du coefficient d'intégration fiscale pour toutes les catégories d'EPCI, y compris les communautés urbaines et les métropoles à partir de 2019.**
- **La péréquation entre collectivités est renforcée** notamment avec la hausse des enveloppes des dotations de solidarité rurale et de solidarité urbaine (+90 M€ chacune) et l'introduction d'un nouveau critère de péréquation de la DGF entre les intercommunalités : le revenu moyen par habitant.
- **Le soutien à l'investissement** par l'Etat est maintenu proche de son niveau de 2018 (38 Mrds €) : La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est confortée pour 2019 avec des crédits à hauteur de 570 M€ (615 M€ en 2018) pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux. Le financement du nouveau programme national de rénovation urbaine (PNRU) est



doublé (+ 10 Mrds €) et les financements de l'ANRU augmentés de 154 M€ par an sur la période 2019-2031.

- **Les financements des contributeurs de l'Etat** sont plafonnés et les modalités d'octroi de leurs financements sont ajustées afin d'assurer leur adéquation avec les besoins liés aux missions de services publics : Les financements de l'agence de l'eau au programme national « écophyto » sont ainsi pérennisés à hauteur de 41M€ par an, ce qui réduit d'autant les autres financements, et les modalités de répartition des contributions de ces agences sont modifiées et plus strictes.

Enfin, ce débat sur les orientations budgétaires 2019 s'effectue dans un contexte fiscal mouvant et incertain.

- Le **dégrèvement de la taxe d'habitation** représente 65% du montant de la taxe d'habitation en 2019 contre 30% en 2018. Cette réforme fige le produit fiscal pour les collectivités. Le risque potentiel encouru par les collectivités est, qu'à plus ou moins long terme, l'Etat ne leur compense plus la totalité des montants dégrévés, ce qui fragiliserait l'équilibre de leurs budgets.
- **La fiscalité énergétique est renforcée** avec des mesures incitant à la mise en place d'une part de redevance incitative sur les déchets (TEOMI), l'application à l'horizon 2021, d'une fiscalité réduite à 5,5 % sur certaines opérations de prévention et valorisation des déchets ainsi qu'une refonte de la composante « déchets stockés ou incinérés » de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dont la trajectoire à la hausse des tarifs est renforcée jusqu'en 2025.
- La **suppression de taxes à faible rendement** se poursuit en 2019 avec 17 taxes supprimées dont des taxes à assise locale sur les résidences mobiles terrestres et IFER sur les stations radioélectriques.
- Les **modalités de mise à jour en 2019**, en lieu et place de la revalorisation forfaitaire annuelle, **des bases fiscales sur la base des valeurs locatives révisées des locaux professionnels** sur lesquelles reposent la contribution foncière des entreprises, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe sur le foncier bâti sont fixées par un décret du 5 décembre 2018. Cependant, l'évaluation de cette mise à jour annuelle n'est pas estimable.

**La réforme d'ensemble de la fiscalité locale** initiée dans le cadre de la stratégie de baisse des prélèvements obligatoires pour les ménages et les entreprises qui a confirmé l'exemption en 2020 du paiement de la taxe d'habitation pour 80% des foyers au titre des résidences principales devrait **s'accompagner d'un projet de loi spécifique au cours de l'année 2019.**

## 1-2. LE PACTE FINANCIER ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AGGLOMERATION

Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses priorités et notamment la mise en œuvre du programme d'investissement prévu au projet d'agglomération.

Saint-Etienne Métropole et ses communes ont validé fin 2014 un nouveau Pacte financier pour le mandat afin de renforcer et repenser la solidarité entre les communes et la Métropole.

Au travers du Pacte financier, plusieurs engagements en matière de fiscalité locale, de solidarité financière entre Saint-Etienne Métropole et ses communes, de bonne gestion financière et d'investissement public ont été pris.

Ce pacte financier permet :

- d'arbitrer la répartition des ressources entre communes et intercommunalité,
- de mettre en cohérence et en adéquation les projets et les moyens financiers des communes et de la Métropole,
- d'assurer un développement équilibré du territoire.

Il comporte plusieurs dispositifs :

### ▪ **LA FISCALITE : 0% DE FISCALITE EN 2019**

Gel des taux de fiscalité ménages et de fiscalité entreprises sur le mandat (2014-2020) pour ne pas accroître la pression fiscale, ne pas ponctionner davantage le pouvoir d'achat des ménages et maintenir la consommation, mais aussi pour ne pas pénaliser l'investissement des entreprises du territoire. L'évolution éventuelle de la fiscalité locale sur le territoire ne résulterait donc que des seules politiques fiscales des communes et du Département.

### ▪ **LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) : 2.2 M€ DE DSC REVERSES AUX COMMUNES**

Elle est utilisée comme un outil de partage du dynamisme de la fiscalité. La DSC de chaque commune est revenue en 2018 au niveau qui était le sien en 2009, soit un reversement augmenté de 10 %. C'est ainsi plus de 2,2 M€ qui ont été reversés aux communes pour alimenter leur section de fonctionnement.

### ▪ **LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : 70% DU FPIC PERÇU PAR SEM REVERSE AUX COMMUNES**

L'objectif est de répartir son montant entre SEM et ses communes cette ressource à hauteur de 1/3 pour Saint-Etienne Métropole et 2/3 pour les communes.

### ▪ **LES FONDS DE CONCOURS ET LES ECM (EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX) : 7 M€ DEDIES AUX ECM ET FONDS DE CONCOURS**

Saint-Etienne Métropole peut intervenir dans les projets communaux en versant une subvention d'équipement. La Métropole intervient également, en qualité de maître

d'ouvrage, sur des projets communaux d'ECM. Une enveloppe de 7 M€ d'autorisations de programme sur le mandat (ECM et fonds de concours) orientée sur des politiques relevant de priorités communautaires, a été actée pour aider à la réalisation de projets municipaux.

**Le Pacte financier 2014-2020 construit avec les communes permet de renforcer les capacités à agir des communes : une Métropole dynamique avec des communes fortes. La Métropole stéphanoise sera ainsi renforcée dans un contexte de compétition entre les territoires.**

## **2 – APRES LE STATUT DE METROPOLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018, LES TRANSFERTS DU DEPARTEMENT EN 2019**

Désormais, Saint-Etienne Métropole compte parmi les 22 Métropoles Françaises.

Son nouveau statut de Métropole lui permet de jouer pleinement le rôle qui lui revient en région Auvergne-Rhône-Alpes, en France, voire à l'échelon Européen et de disposer ainsi de tous les atouts pour assurer l'avenir du territoire et de ses habitants.

« Ce changement institutionnel de statut est capital pour le développement futur et harmonieux de notre territoire, tout le territoire, qu'il soit rural, urbain ou péri-urbain, dans les domaines aussi importants que l'économie, les transports, la santé ou encore l'enseignement supérieur... » *Gaël Perdriau, Président de Saint-Etienne Métropole*

En 2019, le Département de la Loire et Saint-Etienne Métropole devraient arrêter les modalités des transferts de compétences qui seront mis en œuvre suite au passage en Métropole. Le transfert des charges, préalablement évaluées, devra être accompagné du transfert concomitant des ressources nécessaires. Cette évaluation sera soumise à une Commission Locale d'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT) composée de représentants du Département, de la Métropole et présidée par Madame le Président de la Chambre régionale des Comptes.

## **3 – LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2019 : LES CONTRAINTES IMPOSEES PAR L'ETAT**

Saint-Etienne Métropole entre dans le champ d'application de l'un des deux premiers alinéas du I de l'article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

La Métropole était donc appelée à conclure avec l'Etat un contrat de maîtrise de la dépense publique le 30 juin 2018. La proposition du projet de contrat a été rejetée par le conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole lors de la séance du 28 juin 2018.

Conformément au premier alinéa du VI de l'article 29, Monsieur le Préfet de la Loire a notifié à Saint-Etienne Métropole, par arrêté n° 2018-222 du 18 septembre 2018, un niveau maximal annuel de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) pour les années

2018, 2019 et 2020. Le taux d'évolution maximale retenu pour Saint-Etienne Métropole a été fixé à 1.18 % par an.

Ainsi le niveau maximal annuel des DRF est, sur le fondement d'une évolution de 1.18 % par an, fixé ainsi :

Base retenue DRF 2017	Niveau maximal DRF 2018	Niveau maximal DRF 2019	Niveau maximal DRF 2020
124 981 952	126 456 739	127 948 929	129 458 726

Bien que n'ayant pas signé ce contrat, Saint-Etienne Métropole est tenue de respecter ce niveau de DRF. Si cet objectif n'est pas respecté, l'Etat effectuera une reprise financière égale à 100 % de l'écart constaté entre les dépenses exécutées et le plafond indiqué ci-dessus, dans une limite maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les conséquences sur la gestion financière sont importantes et doivent conduire à prendre des mesures d'économies pour tenir les objectifs à atteindre, et peut-être même revoir le mode d'exercice de certaines compétences.

Le travail et les efforts devront être renouvelés pour être en capacité de trouver de nouvelles marges de manœuvre en fonctionnement pour respecter les contraintes imposées par l'Etat, ceci afin de dégager l'épargne nécessaire pour financer les investissements indispensables au développement de l'ensemble du territoire et limiter le recours à l'emprunt.

#### **4 – LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2019**

##### **4-1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Les transferts de compétences avec le Département sont en cours d'évaluation, ils ne seront donc pas abordés dans ce document mais feront l'objet d'une présentation lors d'une prochaine étape budgétaire.

- **Un volume de recettes attendues en 2019 de l'ordre de 285.9 M€.** Il convient de rappeler ici qu'en 2018, figurait une recette exceptionnelle correspondant à la clôture de la zone des Murons pour 7.4 M€.

Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
------------------	-------------------

RESSOURCES COURANTES DE GESTION	290 M€	285.9 M€
---------------------------------	--------	----------

#### 4-1-1- LES PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE

Les évolutions sur la fiscalité doivent intégrer en 2019 :

- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives taux désormais aligné sur l'inflation des douze derniers mois échus (novembre 2017 à novembre 2018).
- ainsi qu'une estimation de progression physique des bases conforme à la moyenne des 3 dernières années.

Ces éléments n'étant pas définitivement connus à ce jour, ils seront ajustés lors de la préparation des budgets et sont à ce jour estimés.

**Conformément à ses engagements et au Pacte financier 2014-2020, Saint-Etienne Métropole n'augmentera pas ses taux de fiscalité en 2019, tant pour les entreprises que pour les ménages.**

PANIER DE RECETTES	Prévu BP 2018	TENDANCES BP 2019	
IMPOSITIONS ECONOMIQUES	77.1 M€	80.4 M€	Gel des taux
CFE	45.2 M€	47.2 M€	
ROLES SUPPLEMENTAIRES CFE	0 M€	0.1 M€	
CVAE	25.8 M€	26.8 M€	
IFER	1.6 M€	1.8 M€	
TASCOM	4.4 M€	4.5 M€	
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	0.1 M€	0 M€	
DOTATION COMPENSATION REFORME TP (DCRTP)	3.1 M€	3.6 M€	
FONDS NATIONAL GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES (FNGIR)	6.9 M€	6.9 M€	
IMPOSITIONS SUR LES MENAGES	66.7 M€	68.1 M€	Gel des taux
TAXE D'HABITATION	55.1 M€	56.0 M€	
TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE	7.0 M€	7.4 M€	
TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE	0.2 M€	0.2 M€	
TAXE ADDITIONNELLE FPNB	0.5 M€	0.5 M€	
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	3.9 M€	4.0 M€	
<b>TOTAL RECETTES FISCALES</b>	<b>153.8 M€</b>	<b>159.0 M€</b>	

#### LA FISCALITE ECONOMIQUE : 80.5 M€

- **La cotisation foncière des entreprises (CFE) : le taux de CFE reste inchangé en 2019, soit 28,81 %.** Sur le territoire des 8 nouvelles communes, ce taux rentrera en 3<sup>nd</sup>e année de lissage pour rejoindre celui de SEM aux termes des 5 années.

En 2018, sur le territoire de la métropole, près de 27 368 établissements sont soumis à la CFE dont 18 382 à la cotisation minimum (67 %).

Depuis 2014, le barème de la cotisation minimum a été revu pour instaurer 6 nouvelles tranches de chiffre d'affaires avec des baisses de cotisation pour les TPE/PME réalisant moins de 100 000 € de chiffre d'affaires.

Dorénavant, il n'y a plus de revalorisation nominale votée en loi de finances, les bases des locaux professionnels sont actualisées chaque année sur la base de l'évolution moyenne des loyers déclarés par les exploitants sur les trois dernières années.

L'estimation pour 2019 serait de 47.2 M€, soit + 2 % par rapport au montant perçu réellement en 2018.

- **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : le taux de cette imposition sur la valeur ajoutée des entreprises est figé et l'évolution du produit provient uniquement de la croissance des bases en corrélation avec l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB).

L'estimation du montant des ressources de CVAE que Saint-Etienne Métropole est appelé à percevoir en 2019 s'élève à 26.8 M€ selon une notification faite par l'Etat en novembre 2018.

- **Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)** : il est proposé une évolution comparable à celle constatée en moyenne sur les 3 derniers exercices soit + 3 % (1.760 M€)
- **Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** : cette taxe perçue par les intercommunalités est neutre financièrement puisque son produit a été prélevé en 2010 directement sur le montant de DGF (CPS) perçu par les EPCI. Il est proposé de faire évoluer le produit de TASCOM de + 0.5% en 2019 (moyenne évolution des 3 dernières années) soit un montant de 4.480 M€.

### LA FISCALITE MENAGES : 68.1 M€ DES BASES FISCALES QUI STAGNENT

- **Taxe d'habitation (TH)** : avec la reprise de la part départementale de TH (venant compenser la disparition de la taxe professionnelle), la TH constitue une ressource majeure pour Saint-Etienne Métropole. Le taux en 2019 reste inchangé (10,56 %).

En 2018, les mesures gouvernementales en faveur des contribuables les plus défavorisés ont minoré le produit fiscal attendu (minoration compensée pour partie en 2018 par un complément sur allocation compensatrice de TH).

Bien que le produit fiscal estimé pour 2019 prenne en compte la croissance des bases, il tient également compte de cette minoration et de ce fait la prévision augmente très faiblement (56 M€) par rapport au montant réellement perçu en 2018 (55.8 M€). Ce produit sera pour partie constitué d'un dégrèvement versé par l'Etat suite à la réforme de la TH confirmée en loi de finances pour 2019.

- **Taxe sur le foncier bâti (TFB)**: pas de modification du taux de TFB fixé à 1,37% pour un produit prévisionnel de 7.4 M€ en 2019.
- **Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)** : l'imposition sur le foncier non bâti comprend en fait 2 parts :
  - la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB), figée dans son taux 2010, qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (non agricoles) - (produit 2019 d'environ 520 000 €).
  - l'autre part, la taxe foncière sur le non bâti représente un produit de 180 000 € pour 2019 (taux inchangé de 4,98 %).

### LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Elles résultent des exonérations décidées par la loi et sont compensées par l'Etat. Elles sont actualisées selon les dispositions des lois de finances. Depuis 2018, les coefficients de minoration des allocations compensatrices qui servaient de variable d'ajustement de l'enveloppe des dotations financières de l'Etat, sont stabilisés. Les variations de ces allocations sont ainsi désormais uniquement fonction des actualisations et évolutions physiques des exonérations.

L'exonération de la CFE pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5000 € qui prend effet en 2019, fera l'objet d'une compensation fiscale dont le montant prévisionnel n'est pas estimable. Cette allocation ne sera pas intégrée aux variables d'ajustement des dotations de l'Etat en 2019.

#### 4-1-2 LES TAXES AFFECTEES

	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
TEOMA (DONT COUVERTURE TGAP ET MARCHE SITA)	39.4 M€	39.9 M€

- **La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMA)** : il s'agit de la principale recette qui participe à l'équilibre du budget de la gestion des déchets ménagers afin de faire face aux dépenses des déchèteries et à l'actualisation des contrats pour le coût de traitement et d'élimination des déchets. Le taux de TEOM diminuerait en 2019 pour passer à 8.15 %, à titre de comparaison le taux moyen de TEOM en France était de 9,82 % en 2017 (données DGCL, DGFIP – Les collectivités locales en chiffres 2017).

### Comparatifs de taux de TEOM (2018)

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	16.88 %
TOULOUSE METROPOLE + zonage	Taux moyen 12.39 %
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	10.90 %
METZ METROPOLE	10.73 %
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	10.60 %
CA LOIRE FOREZ 2 zonages	9.72 % et 8.61 %
CA VIENNE CONDRIEU 3 zonages	9.71 %, 7 % et 6.31 %
CC FOREZ-EST 2 zonages	9.45 % et 11.57%
TOURS METROPOLE	8.96 %
ORLEANS METROPOLE	8.73 %
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	8.70 %
BORDEAUX METROPOLE + zonage	Taux moyen 8.39 %
GRENOBLE ALPES METROPOLE + zonage	Taux moyen 8.30 %
<b>SAINT ETIENNE METROPOLE</b>	<b>8.25 %</b>
NANCY METROPOLE	7.85 %
NANTES METROPOLE	7.50 %

#### 4-1-3 - LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

En 2019, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera ainsi maintenu à son niveau atteint en 2018, à savoir 1 milliard d'euros.

En 2018, le montant total reversé à l'ensemble intercommunal (Saint-Etienne Métropole et ses communes) s'est élevé à 10.8 M€ (dont 7.5 M€ reversés aux communes, et 3.3 M€ à Saint-Etienne Métropole). La répartition entre Saint-Etienne Métropole et ses communes sera opérée conformément au Pacte financier 2014-2020 soit 2/3 aux communes et 1/3 à Saint-Etienne Métropole).

**La part revenant à Saint-Etienne Métropole est estimée à 3.3 M€, montant identique à 2018.**

#### 4-1-4- LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT

Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
------------------	-------------------

DGF

	13.8 M€	13.9 M€
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE		
COMPENSATION PART SALAIRES (CPS)	40.3 M€	39.4 M€

Le montant alloué à Saint-Etienne Métropole pour la dotation d'intercommunalité en 2019 est estimé comparable à celui perçu en 2018, soit environ 13.9 M€.



La dotation de compensation de la DGF (ex compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle) sera en baisse en 2019, baisse estimée à 2% par rapport au montant notifié en 2018 (soit - 838 000 €). Une prévision de 39.4 M€ sera donc prise en compte pour l'élaboration du budget.

#### 4-1-5- LES AUTRES DOTATIONS, PARTICIPATIONS ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
DOTATIONS, PARTICIPATIONS ET AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	27.0 M€	29.4 M€
CLOTURE ZONE DES MURONS	7.4 M€	0 M€
REPRISE PROVISION NATIXIS	5.0 M€	0 M€
FPS FORFAIT POST STATIONNEMENT	0 M€	1 M€

Le budget de Saint-Etienne Métropole bénéficie de participations et de subventions versées par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales ou organismes publics. Ces recettes sont versées pour soutenir et contribuer à la réalisation des programmes et actions mises en œuvre par Saint-Etienne Métropole (PLIE, politique de la ville, développement durable, politique agricole, recettes liées au tri effectué dans les déchèteries, redevance spéciale, redevances d'occupation du domaine public...).

Les autres produits de fonctionnement comprennent :

- les produits des services et du domaine (taxe de séjour, espaces réceptifs...),
- les produits de gestion (Musée d'Art Moderne et Contemporain, Nautiform...),
- les revenus d'immeubles : mise à disposition du stade Geoffroy-Guichard et des loyers divers au titre des bâtiments économiques,
- les remboursements de personnels : pour les mutualisations, pour le personnel mis à disposition et effectués par les budgets annexes (eau, assainissement, SPANC, réseaux de chaleur),
- le forfait post stationnement (FPS) dont le versement sera compensé via l'attribution de compensation à la ville de Saint-Etienne.

#### 4-2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Conformément aux dispositions des articles 13 et 29 de la Loi de programmation des Finances publiques pour les années 2018 à 2022, Saint-Etienne Métropole entre dans le dispositif de contractualisation impulsé par l'Etat afin de limiter la progression des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités (1,2% par an en moyenne nationale).

Conformément à l'arrêté transmis par Monsieur le Préfet de la Loire, le niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), pour les années 2018, 2019 et 2020 a été fixé selon un taux d'évolution maximale de 1.18 % par an.

Pour parvenir à cet objectif et ainsi ne pas être pénalisé financièrement, un travail en profondeur a été effectué pour préparer le budget 2019 en s'interrogeant sur l'évolution des dépenses des politiques publiques et de leurs activités. Des objectifs ont été fixés, des priorités définies afin de pouvoir respecter l'enveloppe notifiée par l'Etat.

Sans remettre en question son accompagnement auprès de ces différentes structures, il conviendra de calibrer les interventions de la Métropole en fonction des nouvelles contraintes budgétaires en contenant la progression des subventions, appelant ainsi à un effort de gestion de la part des autres structures.

#### **4-2-1 LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES**

	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES BP 2019</b>
<b>REVERSEMENTS AUX COMMUNES</b>		
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	73.5 M€	74.8M€
DOTATION DE SOLIDARITE	23.5 M€	23.5M€
REVERSEMENT DE FISCALITE (SIPAB)	6.0 M€	6.1 M€
<b>TOTAL</b>	<b>103.0 M€</b>	<b>104.4M€</b>

Ils sont constitués de l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

- L'Attribution de Compensation (AC),
- La Dotation de solidarité communautaire (DSC) fin 2018, la DSC de chaque commune est revenue au niveau qu'elle avait en 2009. Une somme de 2,2 M€ aura ainsi été reversée aux communes en 4 années,  
Pour 2019, le montant de la DSC est identique à celui de 2018 soit 23.5 M€.
- Le reversement de fiscalité au SIPAB (Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux-Bouthéon), Saint-Etienne Métropole ayant repris les conventions conclues antérieurement.

## LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le niveau des dépenses de gestion du budget 2019 pourrait s'établir ainsi :

	Prévu BP 2018	TENDANCES BP 2019
CHARGES DE PERSONNEL	42.0 M€	43.3 M€
CONTRAT SITA ET AUTRES DEPENSES OM+ PROVISION	29.0 M€	29.1 M€
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT /ORGANISMES DE REGROUPEMENT	18.7 M€	17.7 M€
AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE	21.2 M€	22.0 M€
<b>TOTAL DEPENSES COURANTES DE GESTION (HORS DEPENSES IMPREVUES)</b>	<b>110.9 M€</b>	<b>112.1 M€</b>
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET TRANSPORT	5.1 M€	5.9 M€
SUBVENTION EQUILIBRE ZI	0.4 M€	0.2 M€
SUBVENTION EQUILIBRE EAUX PLUVIALES, RESEAUX DE CHALEUR, PARKING	1.3 M€	1.3 M€
REVERSEMENT AUX COMMUNES	103.0 M€	104.4 M€
NEGOCIATION NATIXIS	5.0 M€	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Y COMPRIS REVERSEMENTS AUX COMMUNES (HORS DETTE ET DEPENSES IMPREVUES 0.5 M€)</b>	<b>225.7 M€</b>	<b>223.9 M€</b>

### 4-2-2 LES CHARGES DE PERSONNEL

Afin de contribuer à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un objectif de Masse Salariale constante a été fixé à la Direction des Ressources Humaines pour l'élaboration de son budget 2019.

Cependant :

- la poursuite de la mise en place du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) et le glissement vieillesse technicité (GVT) emportent une croissance des dépenses de personnel de 900 K€ pour 2019.
- les effets en année pleine des réorganisations intervenues en 2018 ainsi que la création de nouveaux postes compensés partiellement par des recettes entraînent également une augmentation du budget.

Une démarche pluriannuelle de gestion de la masse salariale, volontariste et spécifique portée par toutes les directions va être engagée dès le BP 2019.

Le budget Ressources Humaines pour 2019 pour le budget principal s'élèverait à 43.3 M€.

*Les informations relatives à la structure des effectifs et à l'évolution des dépenses du personnel sont détaillées à l'annexe 3 du présent document.*

#### **4-2-3- LES CHARGES LIEES AU SERVICE DE GESTION DES ORDURES MENAGERES**

En raison des économies déjà enclenchées en 2018 telles que l'amélioration du contrôle des déchets entrants, la suppression et la prise en charge des inertes et une légère baisse des tonnages, le coût de stockage des déchets résiduels est en baisse. Cependant d'autres postes sont à la hausse tels que le prix du carburant, les indices de révision de prix dans les marchés et les dépenses d'entretien et de réparation des bennes à ordures ménagères.

Cela permet en finalité en 2019 aux dépenses liées à la gestion des ordures ménagères de rester stables par rapport à 2018.

#### **4-2-4- LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

Le montant des participations versées par Saint-Etienne Métropole à divers organismes devrait être stable.

L'objectif est qu'il soit regardé pour toutes les interventions de soutien financier l'intérêt à agir en termes d'attractivité, de développement durable du territoire, d'emploi, de culture...

Se trouvent dans ce poste : les participations à la Cité du Design, à l'Office de Tourisme Communautaire, à EPURES, à l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon, à la télévision locale TL7, au SCOT, au Pôle Métropolitain, au Parc du Pilat, au syndicat mixte ZAIN, au SMAGL, au SYDEMER, ... et des subventions diverses versées, notamment, au fonds local pour l'innovation (via la BPI), aux organismes dans le cadre du développement durable, à l'ADIL, l'ADERLY dans le domaine économique, aux projets de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance, au contrat de ville pour la politique de la ville, au FLU (Fonds local d'Urbanisme) pour l'habitat, aux soutien des plateformes CREFIL pour la création d'entreprises...

#### **4-2-5- LES DEPENSES DE GESTION COURANTE**

D'une manière générale, un travail en profondeur amène à revisiter chaque activité et à s'interroger, activité par activité, politique publique par politique publique, sur leur utilité, leur maintien, leur évolution et leur coût.

En 2019, un nouvel effort devra être consenti pour contenir l'évolution des dépenses de gestion et ainsi respecter la contrainte imposée par l'Etat.

Des méthodes permettant de rendre moins coûteuse et plus efficace la dépense publique seront proposées.

Certaines dépenses ont été centralisées afin de regrouper les contrats et obtenir de meilleures conditions financières.

Les dépenses de gestion regroupent :

- les charges dites « incompressibles » qui relèvent de l'exercice des compétences de Saint-Etienne Métropole, il s'agit de contrats, d'achats indispensables liés aux prestations rendues, très dépendantes de la tarification d'autres opérateurs (eau, énergie, électricité, combustibles, carburants, assurances, impôts et taxes...).
- les charges dites « compressibles » qui englobent les dépenses de fournitures, d'entretien de nettoyage et de réparations, d'honoraires, d'insertion, de catalogues, de publications, d'imprimés divers, de fêtes et cérémonies, de transports, de missions et réceptions, d'affranchissement et de télécommunication, etc.

#### 4-2-6- LES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

Le montant de la subvention d'équilibre qui serait nécessaire au budget transport est évaluée à 5.9 M€, celle pour le budget Zones Industrielles est de 0.2 M€. Quant aux autres budgets annexes (eaux pluviales, réseaux de chaleur et parking), les subventions versées restent d'un montant identique à 2018 soit 1.3 M€.

#### 4-3- LA DETTE DANS LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2019 *Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette sont précisées à l'annexe 2*

- **Sur le budget principal** au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la dette s'établira à **330.6 M€** (contre 348.1 M€ au 1<sup>er</sup>/01/2018).

La prévision d'intérêts 2019 est faite sur le stock de dette en fonction des anticipations de marché pour les taux révisables, soit un taux moyen de 1.36% et sur les taux fixes, le taux moyen est de 3.3% après couverture.

**La charge d'annuités** s'établirait ainsi en 2019 :

Budget Principal	TENDANCES 2019
INTERETS DE LA DETTE	11.3 M€
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	23.6 M€
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>	<b>34.9 M€</b>

#### 4-4- L'EPARGNE BRUTE ET LE TAUX D'EPARGNE

L'épargne brute est un indicateur essentiel dans la gestion financière des collectivités. Correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute permet de financer le remboursement en capital de la dette et les investissements.

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement et représente la part de recettes courantes que la collectivité

est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement, et qu'elle peut donc affecter à la couverture de dépenses à long terme (17 % prévu au BP 2019).

Dans ce contexte de fortes contraintes, le niveau d'épargne est préservé pour financer les investissements.

Budget Principal	Prévu	TENDANCES
	BP 2018	2019
EPARGNE BRUTE	50.1 M€	50.2 M€
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	24.1 M€	23.6 M€
EPARGNE NETTE	26.0 M€	26.6 M€

Ainsi le niveau d'épargne qui pourra être dégagé en 2019 sera supérieur à 2018 garantissant ainsi un autofinancement satisfaisant des investissements.

#### 4-5- LES INVESTISSEMENTS : LA DECLINAISON 2019 DU PROJET D'AGGLOMERATION

##### 4-5-1 L'INVESTISSEMENT EN VOLUME

Afin de poursuivre et d'intensifier la dynamique territoriale et donner à notre Métropole davantage de perspectives, ce sont **près de 75.6 M€** qui seront investis et mobilisés **sur le territoire en 2019** sur le budget principal.

Cela permettra la création d'un environnement favorable au développement des entreprises et à l'accueil de nouvelles activités économiques, la mise à disposition de services numériques adaptés aux nouveaux usages, la mise en œuvre d'un programme de transition écologique et énergétique.

Tous ces investissements permettront de créer les conditions économiques, urbaines et paysagères pour un renouvellement de l'image du territoire afin de renforcer son attractivité.

*Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement sont présentées en annexe 1.*

##### 4-5-2 UNE ATTRACTIVITE RENOUVELEE

###### L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE :

Le numérique (2.9 M€) → pour développer la Métropole en tant que territoire connecté et d'assurer la mise à disposition de services numériques, des crédits seront consacrés aux infrastructures THD, au plan « école numérique 2015-2020 » dans les écoles de l'agglomération, à la filière de 2<sup>ème</sup> vie des ordinateurs des écoles et à l'application mobile SmartCity.

L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat (3.5 M€) → des crédits seront inscrits pour le plan campus, pour le développement des pépinières, pour le soutien aux plateformes technologiques pour proposer de nouveaux dispositifs de soutien à l'innovation et à la création d'entreprises afin de garantir des retombées économiques et des emplois.

Le design (0.3 M€) → le rôle de la Cité du design sera renforcé en tant que centre d'expertise. Il est indispensable de mettre aux normes la Tour Observatoire, notamment. Par ailleurs, les travaux seront poursuivis dans le bâtiment « les H » sur le site de la Manufacture pour l'installation de salles de cours et d'ateliers.

Le service aux entreprises et offres d'accueil (9.6 M€) → afin d'offrir un environnement favorable au développement des entreprises, Saint-Etienne Métropole a décidé d'accompagner ce développement par la construction d'une offre de services de proximité, concrète et adaptée aux besoins de toutes les entreprises (aides directes aux entreprises, accompagnement aux recrutements...) et en mettant en place un ensemble d'infrastructures dédiées à l'implantation d'activités nouvelles :

- Aménagement de nouvelles zones artisanales (Grange Burlat à **Génilac**, Loti à **Saint-Etienne**, Les Roches à **La Talaudière**) ; en achevant l'aménagement ou poursuivant la commercialisation des zones d'activités en cours (Métrotech à **Saint-Jean-Bonnefonds**, les zones de Lapra à **Saint-Bonnet-Les-Oules**, des Murons à **Andrézieux-Bouthéon**, de la Mare à **Chamboeuf**, de **Cellieu**.
- Requalification d'espaces économiques existants : réalisation d'une étude sur l'ensemble des espaces économiques de la Métropole.
- Réhabilitation de friches (poursuite du projet de pôle entrepreneurial Novaciéries à **Saint-Chamond**) et de bâtiments économiques (bâtiment rue de la montat à **Saint-Etienne**, bâtiment Stronglight notamment).

#### L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE :

Habitat et renouvellement urbain (5.3 M€) → le projet d'agglomération vise à reconquérir l'attractivité résidentielle et urbaine des centres villes, et des fonds de vallées en favorisant la mixité. Il a aussi pour objectif de contribuer à l'attractivité du territoire en créant les conditions d'un parcours résidentiel dans la métropole pour toutes les catégories de ménages.

D'autres actions viseront à améliorer la qualité des logements et à traiter l'habitat dégradé à l'échelle de l'ensemble des communes de Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'un Programme d'Intérêts Général (PIG). Il s'agira également d'accompagner le redressement des grandes copropriétés dégradées ou fragiles.

Saint-Etienne Métropole contribuera ainsi financièrement à l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets de réhabilitation et d'amélioration de la performance énergétique des logements (aides aux travaux).

Des aides pourront également être mises en œuvre dans le cadre des dispositifs de type PIG, OPAH RU, en direction des primo-accédants en articulation avec le PTZ (prêt à taux zéro).

A ce jour, ont été lancés ou seront engagés les dispositifs suivants :

- OPAH Copropriétés sur la Cotonne,
- OPAH-RU sur **Saint-Etienne, Rive de Gier et Saint-Chamond** en articulation avec les projets de renouvellement urbain,
- Poursuite des études de configuration de l'OPAH-RU portant sur la vallée de l'Ondaine (**La Ricamarie et Firminy**),

Ces nouveaux dispositifs sont une réponse à la hauteur des enjeux du territoire en matière de requalification du parc ancien et de renouvellement urbain identifiés dans le cadre du PLH3.

Saint-Etienne Métropole poursuit également la finalisation de son intervention au titre des PLH1 et PLH2 en matière de financement du logement social.

### Tourisme et attractivité culturelle et sportive :

Tourisme, culture et patrimoine (1.4 M€) → le tourisme d'affaires et le tourisme urbain, couplés au tourisme vert et au patrimoine, sont des vecteurs essentiels de l'attractivité du territoire et de développement d'activités économiques. Ces politiques visent à attirer sur le territoire des visiteurs et à améliorer la qualité de vie des habitants. Elles participent au rayonnement national d'une Métropole reconnue pour sa créativité. C'est pourquoi des crédits seront inscrits notamment, pour le site du Corbusier à **Firminy** classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et qui est un projet « Grand site Stratégique » de la Région Auvergne Rhône-Alpes (scénographie, mise en lumière), pour la verrière du centre de congrès à **Saint-Etienne**, pour le château de **Fontanès** (toiture aile sud), la Chartreuse de **Sainte Croix en Jarez** et pour l'échangeur du Musée d'Art Moderne et Contemporain sur le site de la Doa à **Saint-Priest en Jarez**.

Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMC) à **Saint-Priest-en-Jarez** (1.4 M€) → il offre un rayonnement culturel international exceptionnel à travers les nombreuses expositions qu'il organise et sa participation à celles se déroulant à l'étranger. Il offre une programmation de qualité accessible à tous. Le musée possède la 2<sup>ème</sup> collection d'art contemporain de France avec 19 000 œuvres. En 2018 est prévue l'acquisition de nouvelles œuvres ainsi que la restauration d'œuvres d'art. Parallèlement l'aménagement des locaux du MAMC se poursuivra et des crédits seront inscrits pour la réfection de la toiture et la sécurité des personnes et des biens.

Grands équipements (3.8 M€) → en intervenant dans la construction, l'aménagement et la gestion d'équipements sportifs, Saint-Etienne Métropole mène une politique active pour accueillir de grands événements qui sont aussi des vecteurs de retombées économiques. L'investissement en matériel et équipement se poursuivra au stade Geoffroy Guichard à **Saint-Etienne** et au Nautiform à **Andrézieux-Bouthéon**. Les



études et l'achat du terrain sont inscrits pour la construction d'un équipement sportif dans le Gier.

#### ACCESSIBILITE ET MOBILITE :

Voirie communautaire (27.7 M€) → Saint-Etienne Métropole réalise les aménagements de voirie nécessaires à l'évolution du réseau pour un meilleur confort des usagers. Son action s'articule autour de trois enjeux essentiels : contribuer à l'activité résidentielle, privilégier les technologies intégrant la dimension du développement durable et améliorer l'accessibilité de l'agglomération. Un programme annuel de travaux de voirie sera réalisé et décidé conjointement avec les communes. Ces enveloppes voirie feront l'objet d'un abondement exceptionnel de 2 % au titre de 2019. Dans le cadre des programmes d'équipement public (PEP) avec l'EPASE, des crédits seront prévus pour les travaux de la rue du colonel Marey (liés aux travaux de la troisième ligne de tramway à **Saint-Etienne** et les opérations Pont de l'Ane à Monthieu, Denfert Rochereau à Chateaucieux. Des crédits sont également inscrits pour l'échangeur de la Varizelle à **Saint-Chamond**.

Défense contre l'incendie (DECI) (0.4 M€) → il s'agit d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Des crédits seront donc inscrits pour exercer ce pouvoir de police administrative spéciale en matière de défense extérieure contre l'incendie qui est une compétence des Métropoles.

Grands projets d'aménagement (4.1 M€) → des crédits seront nécessaires pour le site Couzon -Duralex situé à l'entrée est de la Métropole à **Rive-de-Gier** : pour la réfection de la toiture de la halle Couzon, la sécurisation du site et pour l'élaboration du plan de gestion des terres polluées. Il faut également prévoir les crédits à verser à l'EPASE dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et le reversement de la taxe d'aménagement perçue par Saint-Etienne Métropole aux communes

#### 4-5-3 LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Transition énergétique et écologique (1.8 M€) → Saint-Etienne Métropole s'est engagée à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont l'un des projets emblématique est le programme d'actions TEP-EV (Territoire à énergie Positive – Energie verte) porté avec le Parc naturel du Pilat. Ainsi des crédits seront réservés au dispositif de fonds de concours « Energie » attribués par Saint-Etienne Métropole aux communes membres pour leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments communaux ou de construction performante énergétiquement. Le Contrat Vert et Bleu (CVB) se poursuit avec des études et des travaux pour la restauration de la trame verte et bleue (implantation de haies, création de mares, acquisitions foncières, aides pour des friches urbaines à renaturer...).

Collecte, tri et traitement des déchets (2 M€) → le Projet d'agglomération s'est fixé pour ambition de valoriser et de réduire les déchets à la source pour diminuer les

quantités enfouies, de perfectionner le tri sélectif, d'améliorer la sécurité des usagers et du personnel et de maîtriser les coûts de traitement des déchets. Comme chaque année, il convient de procéder au renouvellement de bennes à ordures ménagères, d'acheter des bacs et des conteneurs et de procéder aux grosses réparations des différents centres techniques communautaires et des déchèteries servant au tri et la collecte des déchets ménagers.

Eaux pluviales (1.7 M€) → Compétente depuis 2011 en matière d'assainissement des eaux usées, Saint-Etienne Métropole a finalisé son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Ce schéma permet d'optimiser et de prioriser par bassin versant (Furan, Gier, Ondaine), les investissements nécessaires à la bonne qualité des rivières afin de collecter et de traiter efficacement des eaux polluées. Ainsi sur le budget principal, des crédits seront affectés à chaque bassin versant pour la création de bassins de rétention pour la gestion des eaux pluviales et de canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales.

Contrats de rivières (6 M€) → Compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, Saint-Etienne Métropole anime les contrats de rivières Furan, Gier, Ondaine-Lizeron et participe au contrat de rivière Coise. Les objectifs et plans d'actions définis permettront de gérer les inondations, de restaurer et d'améliorer écologiquement les cours d'eau, d'accompagner la reconversion des fonds de vallée ; Pour les plus grosses opérations, il est prévu d'engager la restauration des berges à **la Grand croix**, la poursuite de la découverte du Gier en amont du centre-ville de **Saint-Chamond**, d'effectuer des travaux sur le pont Kennedy à **Unieux**, sur le pont Jacquard au **Chambon Feugerolles**, sous la voute du Furan, l'aménagement du bassin versant du Lizeron sur le ruisseau le péchier et sur le Rosay, l'aménagement des berges du Furan à Fontfrède et du Furet à la Digonnière et la refonte du système d'alerte aux crues (logiciels, matériel...).

#### 4-5-4 LA PROXIMITE, COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES

Développement local (1.4 M€) → la politique de développement local permet de valoriser le potentiel de toutes les communes. Elle s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire entre les communes urbaines, périurbaines et rurales. Saint-Etienne Métropole soutient la réalisation des projets des communes (ECM). Par exemple : Design et tourisme d'espaces publics en milieu rural à **Marcenod** et à **Génilac** ainsi que des travaux communs à tous les ECM déjà créés.

Politique de la ville (0.1 M€) → au titre de sa compétence politique de la ville, Saint-Etienne Métropole s'est dotée d'un plan d'actions qui a pour but de lutter contre toutes formes de discriminations et de promouvoir l'égalité de traitement sur tout le territoire. Pour ce faire, elle soutiendra les opérations de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) portées par les bailleurs sociaux ou les associations telles que les travaux d'aménagement d'espaces de jeux, des halls d'immeuble..., l'animation d'ateliers de sensibilisation des habitants autour de l'écocitoyenneté...

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi (0.9 M€) → nécessité de terminer les procédures de révision des PLU en cours et des modifications et de réaliser le diagnostic du PLUi. Des crédits sont également inscrits pour la définition des orientations et du zonage du Règlement de Publicité Intercommunal (RPI).

#### 4-5-5 LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

Informatique (0.4 M€) → Un service commun Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) avec la ville de Saint-Etienne a été créé en 2017. Il convient de prévoir des crédits pour renouveler les équipements informatiques, la téléphonie, pour installer de nouveaux progiciels à Saint-Etienne Métropole et pour définir les offres de services pouvant être offerts aux communes membres.

Communication (0.3 M€) → des crédits sont nécessaires pour la communication de la Métropole : événementiel, relations publiques, multimédia et promotion. Ainsi les crédits seront affectés à chaque thématique en fonction des événements ou de l'avancement de certains dossiers (par exemple : signalétique des ECM, des déchèteries, réalisation du stand de la foire 2019, de vidéos, de panneaux pour des expositions...).

Equipement (0.6 M€) → des aménagements de locaux sont à prévoir (au siège de Grüner, dans les locaux des territoires), ainsi que le matériel d'équipement nécessaire (photocopieurs, mobiliers...), les équipements spécifiques et le mobilier liés à la prévention et l'achat et le renouvellement des véhicules utilisés par le personnel appelé à se déplacer sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ainsi que les raccordements pour les véhicules électriques.

**Toutes ces opérations seront précisées et détaillées lors de la présentation du budget primitif 2019.**

Dans un contexte de contrainte budgétaire accrue Saint-Etienne Métropole poursuit avec constance sa stratégie budgétaire : sobriété en fonctionnement, stabilité des taux de fiscalité et programme d'investissement ambitieux.

Cet engagement de sérieux budgétaire est un élément essentiel à la réussite du projet la Métropole dans le respect du pacte financier passé avec les communes membres.

## 5- LES BUDGETS ANNEXES

### 5-1- LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Ce budget retrace l'activité des transports en commun sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. La qualité et la diversité de l'offre de déplacements sont des critères déterminants pour les habitants et pour l'attractivité du territoire. L'ambition des années à venir est de développer toujours plus l'usage des transports en commun et la multi modalité.

#### 1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

<b>PANIER DE RECETTES</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES BP 2019</b>
VERSEMENT TRANSPORT	55.8 M€	57.7 M€
TRANSPORTS SCOLAIRES	5.9 M€	5.4 M€
REGIE STAS	18.0 M€	18.8 M€
VARIABLES + COMPENSATION STAS	0.4 M€	1.0 M€
ABRIBUS	0.1 M€	0.3 M€
DIVERS (VELIVERT + PERSONNEL)	0.1 M€	0.1 M€
SUBVENTION D'EQUILIBRE	5.1 M€	5.9 M€
<b>TOTAUX</b>	<b>85.4 M€</b>	<b>89.2 M€</b>

Le Versement Transport (VT) : Il convient de rappeler que la base de cet impôt est constituée par la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. L'impact du relèvement du seuil (de 9 salariés à 11 salariés) en 2017 est compensé par l'Etat. La recette envisagée pour 2019 serait de 57 M€ (dont 690 K€ au titre des compensations). Elle intègre le passage du taux de VT à 1.50 % (au lieu de 1.35%) pour les huit communes entrées en 2017 (lissage).

Les transports scolaires : les recettes comprennent la DGD versée par l'Etat, la participation du Département (convention) et celle des familles.

La régie STAS : qui enregistre les recettes perçues au titre de cette activité. Une somme de même montant est inscrite en dépenses de fonctionnement et reversée ensuite au délégataire.

## **2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses du budget Transport concerne le contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation des transports urbains et les transports scolaires

	<b>PREVU BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
CONTRAT STAS ET TRANSPORT SCOLAIRE	42.8 M€	44.1 M€
REGIE STAS	18.0 M€	18.8 M€
TRANSPORTS SCOLAIRES EN REGIE	3.9 M€	3.2 M€
FRAIS DE PERSONNEL	2.8 M€	3.1 M€
ABRIBUS, VELIVERT, PARC COVOITURAGE	0.8 M€	0.7 M€
DIVERS (DONT TAXES FONCIERES, SMT, OURA, SMT, COMMUNICATION)	0.5 M€	0.6 M€
REMBOURSEMENT VT	0.3 M€	0.2 M€
<b>TOTAUX</b>	<b>69.1 M€</b>	<b>70.7 M€</b>

Ces dépenses représentent plus de 30 % des charges de gestion de la Métropole.

Il s'agit essentiellement :

- des dépenses relatives au réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats et la démarche qualité.
- des dépenses correspondant à la mise en place de lignes de transports scolaires et les compensations financières versées aux différentes collectivités ou entreprises pour les élèves domiciliés sur l'agglomération empruntant des lignes non gérées par Saint-Etienne Métropole (Conseil départemental, SNCF...).

Pour 2019, est prise en compte l'augmentation forte de l'indice gasoil impactant le contrat de DSP. De plus, les taxes foncières sont en progression suite à l'agrandissement du dépôt Transpôle.

## **3 - LA DETTE DANS LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2019**

Sur le budget transport, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la dette s'établira à **121.1 M€** (contre 93.8 M€ au 1<sup>er</sup>/01/2018).

Sur le budget Transport les investissements sont en nette progression : acquisition de 16 rames de tramway, de bus à haut niveau de service ainsi que la création d'une 3<sup>ème</sup> ligne de tramway ce qui explique l'augmentation de la dette sur ce budget.

La charge d'annuités s'établirait ainsi en 2019 :

Budget Transport	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
INTERETS DE LA DETTE	3.3 M€	4.4 M€
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	6.5 M€	7.0 M€
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>	<b>9.8 M€</b>	<b>11.4 M€</b>

#### 4 - L'EPARGNE BRUTE ET L'EPARGNE NETTE

Budget Transport	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
EPARGNE BRUTE	13.1 M€	14.1 M€
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	6.5 M€	7.0 M€
EPARGNE NETTE	6.6 M€	7.1 M€

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe transport de 5.9 M€ en 2019 doit permettre de couvrir, par l'épargne brute dégagée, la dotation aux amortissements des biens du budget transport.

#### 5 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La qualité et la diversité de l'offre en matière de déplacements sont des critères déterminants pour les habitants et l'attractivité du territoire. L'ambition de Saint-Etienne Métropole est de développer toujours plus l'usage des transports en commun sur la Métropole et la multi modalité.

Ainsi en matière de **transport et de mobilité**, ce sont près de **46 M€ qui seront investis et mobilisés** sur le territoire en 2019.

Les travaux de la 3ème ligne de tramway vont se poursuivre pour une livraison prévue en 2019, ils représentent 37 M€.

Le renouvellement du matériel roulant continue avec l'acquisition de 5 trolleybus en 2019 pour 3.5 M€.

La maintenance, l'entretien et la modernisation des équipements représentent 3.2 M€. Il est envisagé des travaux portant sur l'infrastructure énergie électrique pour le Trolley pour 0.5 M€ éligibles à la subvention TEPCV.

Des modifications complémentaires doivent être apportées sur les nouvelles rames de tramway, notamment sur la friction des roues pour un coût estimé de 0.5 M€. L'accessibilité PMR et la sécurisation d'une douzaine de quais sont prévues pour 2019, ceci représente 0.3 M€.

Les aménagements de parcs relais, parcs de covoiturage, pôles d'échange, vélos en libre-service, le renouvellement de mobilier urbain et le lancement d'une enquête ménages/déplacements sont également programmées pour un budget de 0.6 K€.

Le système d'aide à l'exploitation des voyageurs sera actualisé et la billettique évoluera pour prendre en compte la carte OURA pour 0.4 M€.

## **5-2 - LE BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES**

Le budget annexe Zones Industrielles est réalisé en comptabilité de stocks.

### **1- LE FONCTIONNEMENT :**

En fonctionnement une subvention d'équilibre du budget principal vient couvrir le remboursement de l'annuité de dette supportée par ce budget.

### **2-L'INVESTISSEMENT :**

En investissement ce sont 1.9 M€ qui seront investis sur les zones industrielles principalement : Adèle Bourdon à **Lorette**, le Bec Monterrat, Charles Chana et les Fraries à **Saint Paul en Jarez**, les Murons à **Andrézieux-Bouthéon** et Combeplaine à **Saint Martin la Plaine**.

Ces dépenses d'investissement sont couvertes par des cessions de terrains pour 1.8 M€ et des subventions pour 0.1 M€.

Des avances financières du budget principal permettent de préfinancer les travaux réalisés sur ces zones. Ces avances font l'objet d'un remboursement au budget principal dès lors que les zones sont achevées et les terrains vendus.

## **5-3- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Ce budget retrace l'activité du service public d'assainissement collectif pour les 52 communes membres de l'agglomération (y compris les 8 communes qui ont rejoint Saint-Etienne Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire SDCI mais hors Caloire qui n'a pas de réseaux d'assainissement collectif).

L'exploitation du service est en régie directe pour 45 communes puisque la gestion de la commune de Sorbiers est passée en régie directe depuis le 1er juillet 2017.

Il y a 7 communes pour lesquelles un délégataire assure le service ou une partie du service :

- Saint-Etienne, Saint-Chamond et Lorette (collecte et traitements des eaux usées),
- Andrézieux-Bouthéon et Châteauneuf pour la collecte des eaux usées,
- Roche-La-Molière et Saint-Galmier pour le traitement des eaux usées.

Il est rappelé par ailleurs que le traitement des eaux usées de 15 communes du GIER est effectué par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG).

Le Syndicat mixte des Trois Ponts assure le traitement des eaux usées d'Andrézieux-Bouthéon.

Il est rappelé que Saint-Etienne Métropole a récupéré la compétence assainissement collectif du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **1 - LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
PFAC	1.5 M€	1.2 M€
REDEVANCE	11.6 M€	11.4 M€
CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES	1.0 M€	1.0 M€
RECETTES REVERSEES	1.9 M€	1.8 M€
AUTRES RECETTES	0.7 M€	2.1 M€
<b>TOTAL</b>	<b>16.7 M€</b>	<b>17.5 M€</b>

Elles s'élèveraient à 17.5 M€ :

Le financement du service public d'assainissement collectif devrait être assuré notamment par :

- la redevance facturée aux usagers 11.4 M€.

Pour mémoire, Saint-Etienne Métropole a entamé en 2015 une phase de convergence tarifaire afin d'arriver à terme à un tarif unique pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Le gel du tarif de redevance globale va entraîner une érosion de la recette de part communautaire de l'ordre de 0.2 M€, compte tenu de l'augmentation du tarif des autres composantes (délégataires et syndicats).

- les participations payées lors du raccordement au réseau d'assainissement collectif (PFAC) pour 1.2 M€.

Ces deux montants seront complétés d'une contribution eau pluviale de 1 M€ au titre des réseaux unitaires (1).

- Les autres recettes connaissent une forte augmentation sur le volet recettes exceptionnelles en raison de la signature de deux protocoles transactionnels mettant fin :

- au contentieux concernant les travaux de réseaux rue du Patuel à Saint-Martin la Plaine : 0.1 M€

- et à celui de la station d'épuration de Furania. La provision constituée pour faire face au risque contentieux n'a plus lieu d'être. Il convient de récupérer cette provision qui s'élève à 1.4 M€.



A contrario, les recettes et dépenses exceptionnelles résultant du surcoût d'évacuation des boues cessent en 2019 puisque les fours brûlant ces boues ont été remis en service (0.3 M€ en 2018).

- Pour mémoire, 1.8 M€ de recettes comptabilisées sont par ailleurs à reverser (Agence de l'eau, SIAMVG,...). Elles sont en diminution suite à la baisse de 0.03 €/m<sup>3</sup> de la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

(1) une retenue de 3.4 M€ sera effectuée en 2019 sur l'AC des communes au titre du transfert de la compétence Eau pluviale (3.5 M€ en 2020) : 1 M€ sera affecté au budget annexe Assainissement collectif au titre des réseaux unitaires, 2.4 M€ restant au budget principal de SEM pour financer le paiement des rémunérations eau pluviale des délégataires (1.6 M€) ainsi que l'entretien et les travaux relatifs aux réseaux et ouvrages d'eau pluviale.

## 2-LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
CHARGES D'EXPLOITATION	2.1 M€	3.5 M€
REMBOURSEMENTS AUX COMMUNES	1.0 M€	1.0 M€
REMBOURSEMENTS AUX BUDGETS (PRINCIPAL ET EAU)	1.6 M€	1.8 M€
CHARGES FINANCIERES	1.4 M€	1.4 M€
REVERSEMENTS	1.9 M€	1.8 M€
CONTRIBUTION AU SIVO	2.2 M€	0
<b>TOTAL</b>	<b>10.2 M€</b>	<b>9.5 M€</b>

Estimées à 9.5 M€, les principaux postes de dépenses seraient notamment :

- les charges courantes liées à l'exploitation : 3.5 M€ (fluides, entretien des réseaux, stations d'épuration,...)

Elles seront en forte augmentation principalement du fait de la comptabilisation en direct des dépenses d'exploitation de la station d'épuration du Pertuiset (marché d'un montant annuel de 1.6 M€) (2)

(2) En effet, la reprise de la compétence assainissement du SIVO (cf supra) entraîne la disparition du versement de la contribution 2.2 M€ au syndicat mais les dépenses correspondantes sont assumées en direct par le budget assainissement de la Métropole.

- le remboursement aux communes de Saint-Etienne-Métropole (1 M€) dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'assainissement,

-1.7 M€ de recettes à reverser (cf plus haut)

- le remboursement aux autres budgets de Saint-Etienne Métropole pour 1.8 M€, essentiellement au budget principal pour les frais de personnel et de structure, en augmentation principalement suite à la reprise de la compétence du SIVO

- et les charges financières pour 1.4 M€ (intérêt de la dette).

### 3- EVOLUTION DES NIVEAUX D'EPARGNE (EN €) :

<b>EVOLUTION DES NIVEAUX D'EPARGNE</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
EPARGNE DE GESTION	7 863 327	9 393 104
EPARGNE BRUTE	6 436 717	8 035 954
EPARGNE NETTE	2 450 517	3 733 554

L'amélioration de l'épargne en 2019 tient essentiellement aux recettes exceptionnelles (cf supra)

### 4-LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
EMPRUNT	4.5 M€	5.7 M€
SUBVENTIONS	2.3 M€	1.7 M€
<b>TOTAL</b>	<b>6.8 M€</b>	<b>7.4 M€</b>

Les recettes réelles s'élèveraient à 7.4 M€ et se décomposeraient :

- en un volume d'emprunt prévisionnel de 5.7 M€,

- et de subventions pour 1.7 M€, la diminution de ces dernières étant la conséquence des nouvelles orientations des Agences de l'Eau dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme (hypothèse d'un taux de subventionnement global de 15 % au lieu de 20%).

Elles seront complétées par l'autofinancement équivalent à l'épargne brute de 8 M€, en hausse de 1.6 M€ par rapport à 2018 du fait de recettes exceptionnelles (cf supra), ceci afin de permettre le financement des dépenses d'équipement et de la dette.

### 5- LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
DETTE	4.0 M€	4.3 M€
EQUIPEMENT	9.3 M€	11.1 M€
<b>TOTAL</b>	<b>13.3 M€</b>	<b>15.4 M€</b>

Elles sont estimées à 15.4 M€ :

- 4.3 M€ seraient réservés à la dépense obligatoire de remboursement du capital de la dette.

Il est donc proposé de consacrer 11.1 M€ pour les dépenses d'équipement dont 5 M€ correspondent à la mise en œuvre en 2019 du Schéma directeur d'assainissement (SDA).

S'ajoute le coût de réalisation d'un procédé de valorisation du biogaz à la station Furania estimé à 3.4 M€. A compter de 2020 ce dispositif pourrait générer une recette de 0.75 M€ par an.

Le reste serait lié pour l'essentiel aux renouvellements et grosses réparations de réseaux, aux opérations sur les territoires des communes SDCI non prises en compte dans le SDA, aux travaux de gros entretien de la station d'épuration du Pertuiset anciennement gérée par le SIVO.

## **6- EVOLUTION DE LA DETTE**

Au 1er janvier 2019, la dette s'établira à 50 M€ (contre 48.7 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018)

La charge d'annuités s'établirait ainsi en 2019 :

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
INTERETS DE LA DETTE	1.4 M€	1.4 M€
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	4.0 M€	4.3 M€
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>	<b>5.4 M€</b>	<b>5.7 M€</b>

## **V- 4- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Conformément aux articles L 2224-8 et L2224-9 du CGCT, Saint-Etienne Métropole prend en charge depuis le transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2011 les missions de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Ces contrôles portent sur la conception, l'implantation, la bonne exécution et le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonomes.

### **1- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
REDEVANCES	245 K€	200 K€
SUBVENTIONS AGENCES DE L'EAU (A REVERSER)	500 K€	
<b>TOTAL</b>	<b>745 K€</b>	<b>200 K€</b>

Les recettes sont constituées des redevances des contrôles facturées aux usagers, estimées à 200 K€. Elles sont en diminution par rapport à 2018 suite à une nouvelle planification des contrôles privilégiant les installations non conformes.

Dans le cadre du 11ème programme, les Agences de l'eau n'accordent plus d'aide aux usagers pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif et ces sommes ne transitent plus par le budget annexe SPANC avant leur reversement aux particuliers.

## **2-LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
CHARGES D'EXPLOITATION DU SERVICE	240 K€	174 K€
SUBVENTIONS AGENCES DE L'EAU REVERSEES	500 K€	
<b>TOTAL</b>	<b>740 K€</b>	<b>174 K€</b>

Les recettes devraient permettre de financer les dépenses engagées pour la mise en œuvre des contrôles :

- des frais de personnel et de structure remboursés au budget principal, en diminution suite à un redimensionnement du service pour 75 K€
- de la prestation de service pour les contrôles de bon fonctionnement pour 99 K€.

Là aussi, la dépense correspondante au reversement des subventions n'existe plus.

## **3-L'INVESTISSEMENT**

Des dépenses d'équipement prévisionnelles de 29 K€ sont inscrites.

Pas d'emprunt sur ce budget

## **5-5- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Il est rappelé que le pacte métropolitain prévoit une gestion analytique des budgets par commune et qu'ainsi chaque commune garde la structure de sa tarification.

L'intégralité des charges et notamment des ressources humaines et des charges administratives devront être prises en compte dans l'équilibre de chaque service « communal ». Les produits perçus auprès des usagers permettent de dégager une épargne nette positive et couvrent les dotations aux amortissements.

Les éventuels excédents ou déficits dégagés par les budgets eau à la clôture de l'exercice 2018 seront réaffectés à chaque sous-budget communal ou syndicat.

Pour mémoire, le budget 2019 est composé de 41 entités :

- 34 communes : 19 services de l'eau gérés en Délégation de Service Public (DSP) et 15 en régie directe.
- 1 régie intercommunale : L'exploitation de ce service est désormais assurée par une régie intercommunale qui intervient sur le territoire de Sorbiers et de ses communes voisines la Talaudière et St Jean Bonnefonds.
- 6 syndicats : 3 en DSP et 3 en régie directe.

### 1 - LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
REDEVANCES	14.3 M€	14.9 M€
FLUX INTRA BUDGET	3.0 M€	2.8 M€
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	1.3 M€	1.1 M€
AUTRES RECETTES	1.3 M€	1.7 M€
<b>TOTAL</b>	<b>19.9 M€</b>	<b>20.5 M€</b>

Le financement du service public d'eau potable devrait être assuré notamment par :

- la redevance facturée aux usagers pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Le produit de cette redevance est estimé en 2019 à 14.9 M€ (dont 9.7 M€ pour les communes en régie et 5.2 M€ pour les communes en DSP). L'augmentation est due au changement tarifaire pour certaines entités, notamment en récupérant la baisse de 0.07 cts/m<sup>3</sup> de la redevance pollution domestique collectée par l'agence Loire Bretagne au profit la redevance communautaire des communes concernées.
- les ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers entre entités (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 2.8 M€. A compter du 01 juillet 2018 la part fixe due au SIAEMVG est reversée directement par le délégataire et il n'y a plus de flux entre les communes de St Héand et Fontanès, l'Etrat, St Bonnet les Oules, La Gimond.
- la redevance pollution domestique pour 1.1 M€ qui sera à reverser aux agences de l'eau. La redevance versée à l'agence Loire Bretagne passe de 0.30 cts/m<sup>3</sup> à 0.23 cts/m<sup>3</sup>.
- d'autres recettes pour 1.7 M€ (redevances versées par EDF, vente d'hydroélectricité des barrages frais de contrôle versés par les délégataires, produits exceptionnels, reversement de la part fixe du SIAEMVG par le délégataire (0.3M€),..).

## 2 - LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
ACHATS D'EAU	2.7 M€	2.4 M€
FLUX INTRA BUDGET	3.0 M€	2.8 M€
DEPENSES DU SERVICE	2.2 M€	2.4 M€
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	1.3 M€	1.1 M€
REMBOURSEMENT AUX COMMUNES	1.3 M€	1.2 M€
REMBOURSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL	2.7 M€	2.7 M€
FRAIS FINANCIERS	1.4 M€	1.3 M€
AUTRES DEPENSES	0.4 M€	0.4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>15.0 M€</b>	<b>14.3 M€</b>

Les principaux postes de dépenses seraient notamment :

- les achats d'eau : 2.4 M€ (dans le cadre de nouveaux contrats de DSP (St Héand groupé avec Fontanès, barrage du Dorlay et de la station de potabilisation c'est-à-dire le périmètre de l'Ex-SIAEMVG), les délégataires des services de distribution prennent en charge les achats d'eau en gros) ce qui entraîne une diminution de la dépense.

- les achats d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) entre entités 2.8 M€ (cf : recettes).

- les dépenses du service : 2.4 M€ (fluides, produits de traitement, maintenance des usines de potabilisation, entretien des réseaux des pompes, réservoirs, entretien des barrages ...), ce montant tient compte d'un contexte d'inflation avec la hausse des indices relatifs à l'activité de l'eau.

- Le reversement de la redevance pollution domestique pour 1.1 M€ aux agences de l'eau. (cf : recettes).

- le remboursement aux communes de Saint-Etienne-Métropole (1.2 M€) dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'eau potable, (montants actualisés).

- le remboursement au budget principal des frais de personnel et de structure : 2.7 M€, (montants actualisés).

- les charges financières pour 1.3 M€ (intérêt de la dette)

- et les autres charges 0.4 M€ (créances irrécouvrables, créances éteintes et régularisations de facturation...).

### 3 - LES NIVEAUX D'EPARGNE(EN €) :

	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
EPARGNE GESTION	6 262 171	7 546 287
EPARGNE BRUTE	4 897 476	6 222 077
EPARGNE NETTE	2 249 116	3 404 547

L'amélioration de l'épargne résulte de l'augmentation des recettes de redevance eau et de vente d'hydroélectricité (retour à la normale à partir de 2019 avec la fin des travaux au barrage du Pas de Riot et avec le redémarrage des turbines à Lavalette).

### 4 - LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
EMPRUNT	7.6 M€	6.8 M€
SUBVENTION	0.7 M€	0.2 M€
FCTVA	0.7 M€	0.1 M€
<b>TOTAL</b>	<b>9.0 M€</b>	<b>7.1 M€</b>

Pour assurer le financement des dépenses d'équipement, 6.8 M€ d'emprunt seraient à inscrire (1) pour compléter l'autofinancement de 3.4 M€ et les financements attendus de 0.2 M€ (Subventions et FCTVA).

*(1) Hors reprise des excédents dégagés par les budgets eau à fin 2018 qui seront réaffectés à chaque sous-budget communal ou syndicat au Budget Supplémentaire.*

### 5 - LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
DETTE	2.6 M€	2.8 M€
EQUIPEMENT	11.3 M€	10.5 M€
<b>TOTAL</b>	<b>13.9 M€</b>	<b>13.3 M€</b>

Les dépenses d'équipement prévisionnelles s'élèvent à 10.5 M€ (dont 2.5 M€ concernant les barrages et 8 M€ relatifs aux réseaux).

Dans certains cas, ces dépenses peuvent constituer un montant prévisionnel pour assurer l'équilibre individuel du budget de la commune. Ce montant pourra être appelé le cas échéant à évoluer avec la reprise des excédents et/ou une programmation de travaux ajustée. En parallèle le recours à l'emprunt pourra être modifié en conséquence.

2.8 M€ seraient réservés à la dépense obligatoire de remboursement du capital de la dette.

## 6 - EVOLUTION DE LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la dette s'élèverait à 38.9 M€ (contre 36.3 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018)

La charge d'annuités s'établirait ainsi en 2019 :

Budget EAU	Total prévu 2018	TENDANCES 2019
INTERETS DE LA DETTE	1.4 M€	1.3 M€
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	2.6 M€	2.8 M€
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>	<b>4.0 M€</b>	<b>4.1 M€</b>

## 5 - 6 - LE BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Ce budget est composé de 12 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (10) et Saint-Chamond (2) :

- 4 en régie,
- 8 en Délégation de Service Public (2 DSP),

Les crédits en opérations réelles se décomposeraient comme suit :

### 1 - LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
PRODUITS DE STATIONNEMENT	905 K€	864 K€
REFACTURATION AUX DELEGATAIRES	265 K€	199 K€
SUBVENTION D'EQUILIBRE	215 K€	94 K€
RECETTES EXCEPTIONNELLES		120 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 385 K€</b>	<b>1 277 K€</b>

Les recettes seraient de l'ordre de 1.3 M€ et se répartiraient ainsi :

- Le produit du stationnement à hauteur de 864 K€, en diminution suite aux départs conjugués de la CAF et de la Sécurité Sociale (baisse des abonnements).
- les reversements des délégataires (taxe foncière, frais de contrôle, servitude...) estimées à 199 K€ en diminution suite à l'abandon de la refacturation des charges locatives du parking de Mont-Pilat qui ne génère aucun revenu depuis 2015.
- la subvention d'équilibre du budget principal évaluée à 94 K€. Sa diminution fait suite à une comptabilisation revue des coûts de personnel affecté à cette activité (en parallèle, diminution identique du remboursement des coûts de personnel au budget principal).



- une recette exceptionnelle de 120 K€ est prévue pour équilibrer le budget (reprise anticipé du résultat 2018).

## **2 - LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	737 K€	704 K€
SUBVENTION D'EQUILIBRE AU DELEGATAIRE	261 K€	262 K€
REMBOURSEMENTS AU BUDGET PRINCIPAL	216 K€	93 K€
CHARGES FINANCIERES	2 K€	2 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 216 K€</b>	<b>1 061 K€</b>

Estimées à 1.1 M€, elles seraient constituées:

- des dépenses de fonctionnement courantes 704 K€ : charges de copropriété, entretien, maintenance, assurance, honoraires, taxes foncières,
- d'une subvention d'exploitation versée à un délégataire de Saint-Etienne pour un montant de 262 K€.
- du remboursement au budget principal des coûts de personnel et de frais de structure à hauteur de 93K€ (cf supra).
- des charges financières.

## **3 - EVOLUTION DES NIVEAUX D'EPARGNE (EN €) :**

<b>EVOLUTION DES NIVEAUX D'EPARGNE</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
EPARGNE DE GESTION	166 460	214 332
EPARGNE BRUTE	164 260	216 132
EPARGNE NETTE	147 160	201 832

## **4 - LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
EMPRUNT	96 K€	135 K€
SUBVENTIONS	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>96 K€</b>	<b>135 K€</b>

Un emprunt est inscrit afin de compléter le financement des dépenses d'équipement assuré pour l'essentiel par l'épargne nette.

## 5 - LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
DETTE	17 K€	14 K€
EQUIPEMENT	248 K€	338 K€
<b>TOTAL</b>	<b>265 K€</b>	<b>352 K€</b>

De l'ordre de 352 K€, elles seraient constituées:

- des dépenses d'équipement prévues à 338 k€
- du remboursement du capital pour 14 K€

La part du remboursement de la dette n'est que marginale dans ce budget et tend à diminuer.

### 5 - 7 - LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Ce budget est composé de 8 réseaux de chaleur répartis sur 8 communes : Saint-Etienne (2), Saint-Chamond, Andrézieux-Bouthéon, Firminy, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez et La Valla-en-Gier.

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 3 en régie directe.

Pour mémoire, il est envisagé la création d'un 9<sup>ème</sup> réseau de chaleur à Saint Héand, ce réseau devrait être géré en régie et sa mise en service devrait intervenir au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. Les prévisions 2019 prennent en compte ces éléments.

Les crédits en opérations réelles se décomposeraient comme suit :

### 1 - LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
REDEVANCES	1 803 K€	1 823 K€
AUTRES RECETTES	71 K€	71 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 874 K€</b>	<b>1 894 K€</b>

Les recettes seraient constituées :

- du produit des ventes de chaleur à hauteur de 388 K€.
- de la redevance versée par les délégataires 1 435 K€.

Pour mémoire, la subvention versée par le budget principal est figée à 71 k€ chaque année.

## 2 - LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
DEPENSES DU SERVICE	432 K€	450 K€
REMBOURSEMENT AUX COMMUNES	91 K€	92 K€
REMBOURSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL	147 K€	150 K€
FRAIS FINANCIERS	333 K€	314 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 003 K€</b>	<b>1 006 K€</b>

Les principaux postes de dépenses seraient notamment :

- des dépenses de fonctionnement courantes 450 K€ : achats de combustible, entretien, maintenance, assurance, études, honoraires, remboursement des frais de personnel au budget principal. Prise en compte d'un trimestre pour le nouveau réseau de St Héand.
- du remboursement aux communes de Saint-Etienne-Métropole (92 K€) et au budget principal des frais de personnel et de structure : 150 K€, montants actualisés.
- des charges financières (intérêts) pour un montant de 314 K€.

## 3 - LES NIVEAUX D'EPARGNE(EN €) :

	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
EPARGNE GESTION	1 204 050	1 201 600
EPARGNE BRUTE	870 950	887 900
EPARGNE NETTE	293 825	290 935

## 4 - LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Prévu BP 2018	TENDANCES 2019
EMPRUNT	831 K€	854 K€
SUBVENTION	247 K€	631 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 078 K€</b>	<b>1 485 K€</b>

Pour assurer le financement des dépenses d'équipement, 854 K€ d'emprunt seraient à inscrire pour compléter l'autofinancement de 291 K€ et les financements attendus de 631 K€ (Subventions).

## 5 - LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévu BP 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
DETTE	577 K€	597 K€
EQUIPEMENT	1 372 K€	1 776 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 949 K€</b>	<b>2 373 K€</b>

L'estimation des travaux de la nouvelle chaufferie s'élèverait à 850 K€. Les travaux sont subventionnés par l'Ademe à hauteur de 427 K€ et une demande est en cours auprès de RTE, estimée à 29 K€.

Les dépenses d'équipement prévisionnelles s'élèvent donc à 1 776 K€ (dont 740 K€ pour le renouvellement des réseaux de la ville de Firminy)

597 K€ seraient réservés à la dépense obligatoire de remboursement du capital de la dette.

## 6 - EVOLUTION DE LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la dette s'établira à 9.7 M€ (contre 10.2 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

<b>Evolution</b>	<b>Total prévu 2018</b>	<b>TENDANCES 2019</b>
INTERETS DE LA DETTE	333 K€	314 K€
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	577 K€	597 K€
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>	<b>910 K€</b>	<b>911 K€</b>

## **ANNEXE 1 : LES ORIENTATIONS ENVISAGEES EN MATIERE DE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT**

### **Les Autorisations de Programme (AP) :**

Lors du vote du BP, des autorisations de programmes (AP) sont votées. Elles sont déclinées annuellement en crédits de paiement (CP) permettant de couvrir les grandes politiques publiques du projet d'agglomération.

A chaque étape budgétaire elles sont actualisées et les crédits de paiement ajustés en fonction de l'avancement des opérations, des contraintes de chantier, du résultat des appels d'offres...

Les investissements récurrents au service de la vie quotidienne des habitants tels que les programmes annuels de voirie, de rivières, d'eaux pluviales, les transports, la maintenance des bâtiments économiques, les zones industrielles, la collecte des déchets et les équipements des déchèteries, le gros entretien des équipements sportifs, culturels et touristiques (stade Geoffroy Guichard, Musée d'Art Moderne, château de Fontanès, Patrimoine Le Corbusier, Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez) ainsi que les équipements du personnel et des locaux professionnels (véhicules, postes informatique, mobilier...) représentent en moyenne un montant d'environ 30 M€ annuel ; soit 180 M€ sur la période 2015-2020.

Les crédits d'Autorisations de Programme concernant les opérations à caractère exceptionnel ou emblématique pour la période 2015-2020 représentent près de 283 M€. Déduction faite des recettes directes d'investissement (subventions reçues, FCTVA) le montant net des AP s'élève à la somme de 256 M€.

Saint-Etienne Métropole affirme donc son choix de maintenir les investissements à leur plus haut niveau possible tout en stabilisant dans la durée l'encours de dette.

### **Présentation du programme pluriannuel d'investissement 2015-2020**

Grands aménagements, emploi et attractivité résidentielle :

- Novaceries à Saint-Chamond, **Concession à CAP Métropole jusqu'en 2028**,
- Entrée Est de Rive de Gier, **confié à EPORA**,
- Entrée Nord de la DOA à Saint-Priest-en-Jarez,
- Restructuration site Pasteur à L'Horme, **Confié à CAP Métropole**,
- PLUI et règlement de publicité intercommunal.

Programme numérique :

- Développement des usages numériques (SMARTCITY), **Subventions ANRU**,
- Infrastructures haut débit (THD), **avec le SIEL**,
- Ecoles numériques **Subventions FEDER et Région**.

#### Innovation transversale :

- Plan Campus, [inscrit au CPER](#),
- Dispositifs de soutien à l'innovation (Fonds Local Innovation FLI et fonds de concours recherche innovation), [abondement du fonds par la BPI](#),
- Entrepreneuriat, programmes d'expérimentation [inscrits au CPER](#) et soutien à l'animation.

#### Services aux entreprises :

- Réhabilitation et maintenance des bâtiments économiques,
- Résorption de friches industrielles, requalification de ZI, création de zones industrielles et artisanales, [Cessions de bâtiments et de terrains – Subventions Région](#),
- Aides directes aux entreprises.

#### Habitat et renouvellement urbain :

- Requalification du parc ancien dégradé,
- Financement du logement HLM (réhabilitation, production), [Subventions ANAH, CDC](#),
- Convention CPER avec l'EPASE, l'Etat, la Région, le Conseil Départemental et la ville de Saint-Etienne [Jusqu'en 2020](#),
- Volet urbain de la politique de la ville,
- Soutien à l'accession abordable,
- Amélioration des aires d'accueil des gens du voyage et sédentarisation de deux aires.

#### Attractivité touristique, culturelle et patrimoniale :

- Valorisation du patrimoine (Le Corbusier – classement UNXESCO et grand site stratégique de la Région, château de Fontanès, Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, [Subventions Département Région et CDC](#),
- Acquisition d'œuvres d'art [Subventions DRAC](#), travaux sur étanchéité de la toiture du Musée d'Art Moderne et Contemporain et sécurisation du bâtiment et des personnes.

#### Grands équipements :

- Travaux de modernisation du complexe aquatique Nautiform à Andrézieux-Bouthéon, [Subvention Etat](#),
- Gros entretien des équipements (stade Geoffroy-Guichard, Zénith, etc...),
- Etudes pour la réalisation d'un équipement sportif dans le Gier.

#### Accessibilité et déplacements :

- 3ème ligne de tramway Châteaureux / La Terrasse,
- Adaptation de la billetterie,
- Renouvellement des bus, entretien et maintenance des équipements,
- Poursuite de la mise en accessibilité des quais,
- Parcs relais et pôles d'échanges.
- Renouvellement de la prestation VéliVert (vélos en libre service).

Voirie communautaire :

- Programme annuel de voirie, [Subventions Conseil Départemental](#),
- ZAC Pont de l'Ane et Châteaureux, [Participation EPASE](#),
- Participation à l'échangeur de la Varizelle,
- Mise en accessibilité des voiries et espaces publics.

Transition énergétique :

- Fonds de concours énergie aux communes membres,
- Etudes et travaux dans la production d'énergies renouvelables, [AMI ville durable](#),
- Actions dans le cadre du TEP-CV Projet de Territoire à Energie Positive – Energie Verte, [subvention ADEME et Région en tant que chef de projet TEPOS](#),
- Actions pour l'amélioration du bilan carbone.

Transition écologique :

- Biodiversité, corridors, trame verte et bleue, [Subventions FEDER et Région](#),
- Plan de protection du bruit dans l'environnement.

Gestion des déchets, de la réduction à la valorisation :

- Achat de bacs et de conteneurs,
- Renouvellement et grosses réparations de matériel roulant,
- Gros entretien et équipement des déchèteries, quais de transfert et centres techniques,

Contrats de rivières et assainissement :

- Travaux pour la bonne qualité des rivières, pour la gestion des inondations et la restauration écologique des cours d'eau, [Subventions 30 % environ, des agences de l'eau, de la Région, du Conseil Départemental, FEDER](#),
- Gestion intégrée des eaux pluviales, résorption des rejets directs, réduction de l'impact énergétique des équipements d'assainissement,
- Politique DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Développement local :

- Equipements Communautaires Multi-locaux (ECM) dans les communes, [Participation des communes et subventions Etat](#),
- Maintien et création d'activités en milieu rural (LEADER) [Validé par la Région](#).

Politique de la ville :

- Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

## **ANNEXE 2 - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE**

Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la dette s'établira à **552.5 M€ (contre 540.7 M€ en 2018)** dont :

- **330.6 M€** sur le budget principal (contre 348 M€ au 1<sup>er</sup>/01/2018) dont 7.5% de l'encours (41.2 M€) correspond à de la dette transférée par les communes en 2016 lors du passage en CU et associées aux compétences transférées à Saint-Etienne Métropole.
- **121.1 M€** sur le budget des transports (contre 93.8 M€ au 1<sup>er</sup>/01/2018)
- **2.1 M€** sur le budget des zones industrielles (contre 2.5 M€ au 1<sup>er</sup>/01/2018)
- **50.0 M€** sur le budget assainissement (contre 48.6 M€ au 1<sup>er</sup>/01/2018)
- **38.9 M€** sur le budget eau (contre 37.4 M€ au 1<sup>er</sup>/01/2018)
- **9.7 M€** sur le budget réseau de chaleur (contre 10.2 M€ au 1<sup>er</sup>/01/2018)
- **76 509 €** sur le budget parking (contre 93 515 € au 1<sup>er</sup>/01/2018)

A noter, qu'en 2018, les taux sont restés très bas, avec des valeurs toujours négatives pour les index monétaires (Fin 2018, l'Euribor 3 mois vaut - 0,316 %).

Pour 2019, les anticipations de taux sont en légère hausse à partir du second semestre.

La prévision de dette pour 2019, prend en compte la répartition de la dette en taux fixe (78 %), taux révisables (14%) et taux structurés (8%).

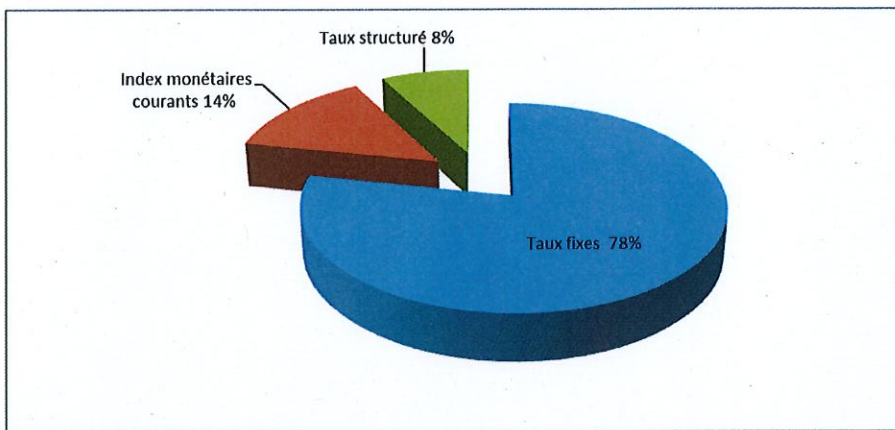
Le taux moyen de 2019 des taux fixes sera de 3,3%, pour la dette à taux révisables il est pris en compte une hypothèse construite sur les anticipations de marché à 1.25 %.

La part de la dette structurée est de 8 % avec un taux sécurisé jusqu'en octobre 2023 à 3.80%.

Ainsi, en 2019, le taux fixe moyen en légère hausse (3.3% sur 2019 contre 3.2% sur 2018) permet de limiter la hausse des frais financiers liés à l'augmentation de l'encours de dette, en revanche, le remboursement en capital augmente notamment sur le budget des transports.

**Structure de la dette par type de taux : exposition finale (avec swaps)**





La charge d'annuités (en Millions d'euros) par budget s'établirait ainsi en 2019 :

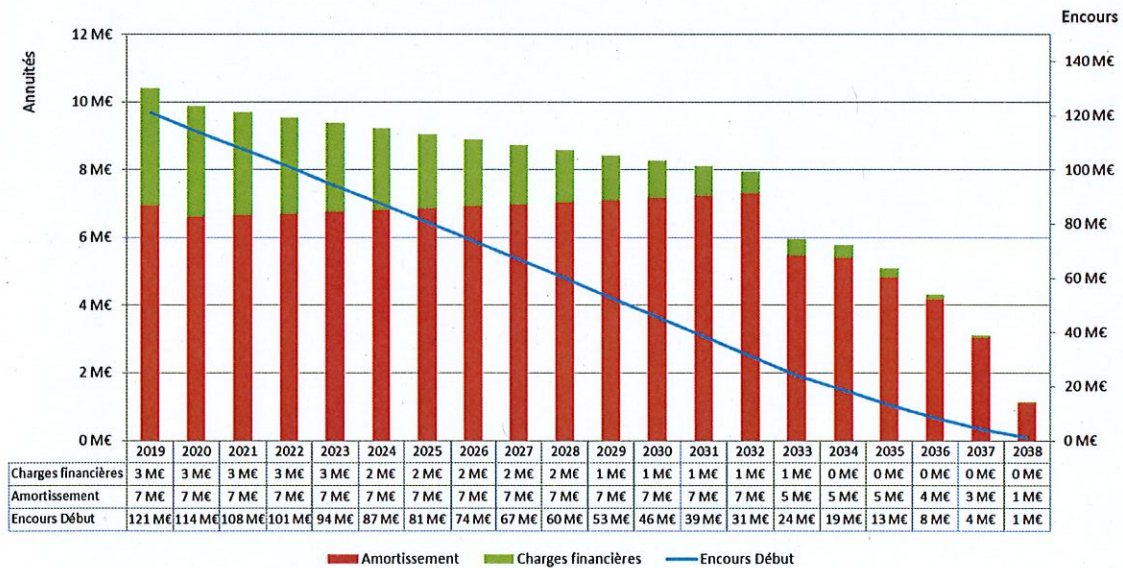
	Intérêts (hors swap)	Capital	Annuité de dette
Budget principal	9,729	23,583	33,312
Budget Transport	3,620	6,993	10,613
Budget ZI	0,053	0,171	0,224
Budget Assainissement	1,358	4,419	5,777
Budget Eau	1,270	2,835	4,105
Budget Parc et stationnement	0,002	0,014	0,016
Budget Réseaux Chaleur	0,315	0,585	0,900

## Evolution de l'encours de dette et de l'annuité (en Milliers d'euros) par Budget

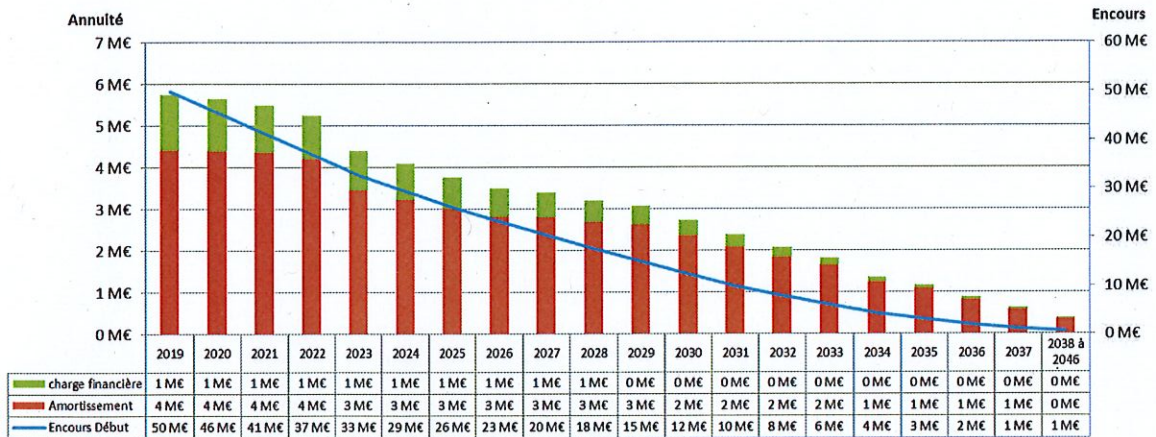
### Budget principal



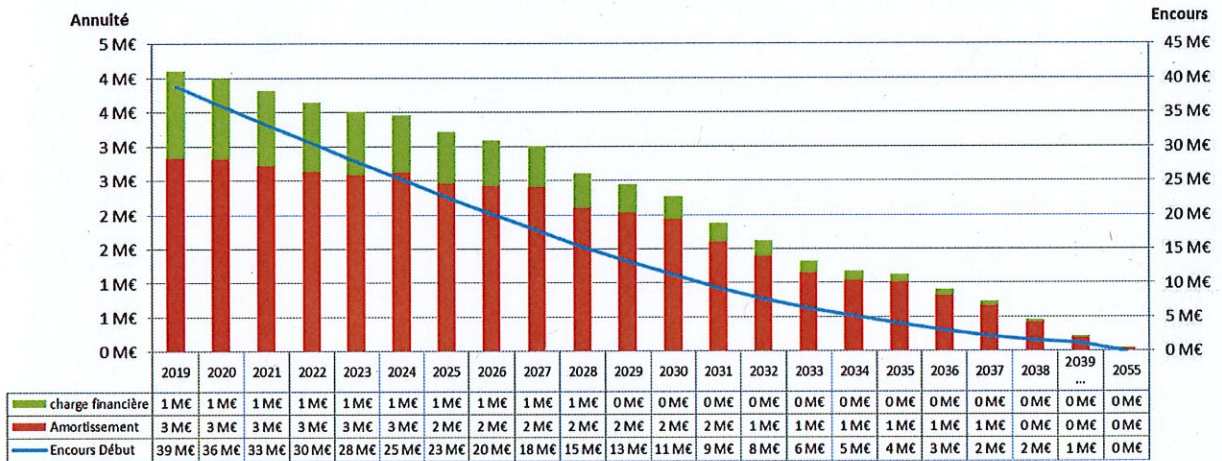
### Budget Transport



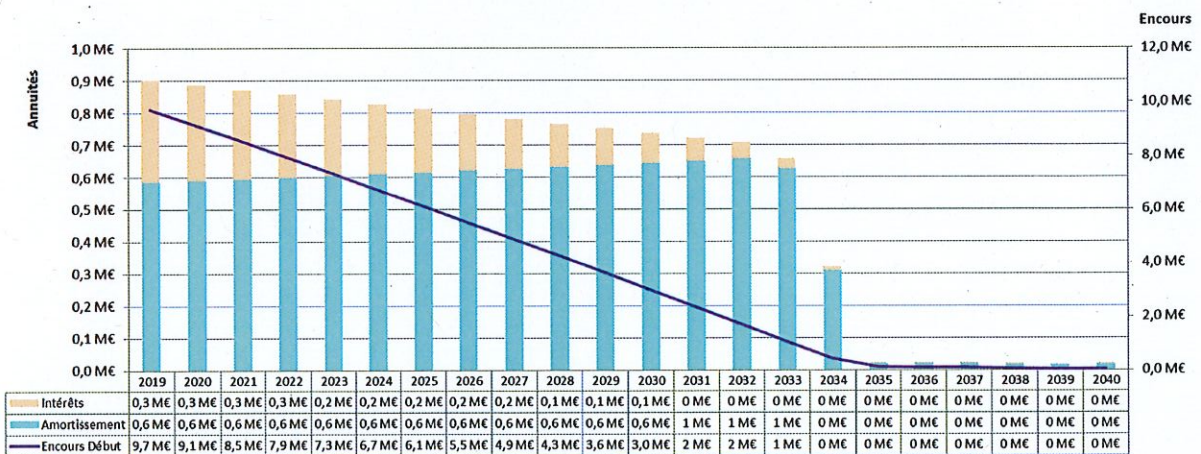
### Budget Assainissement



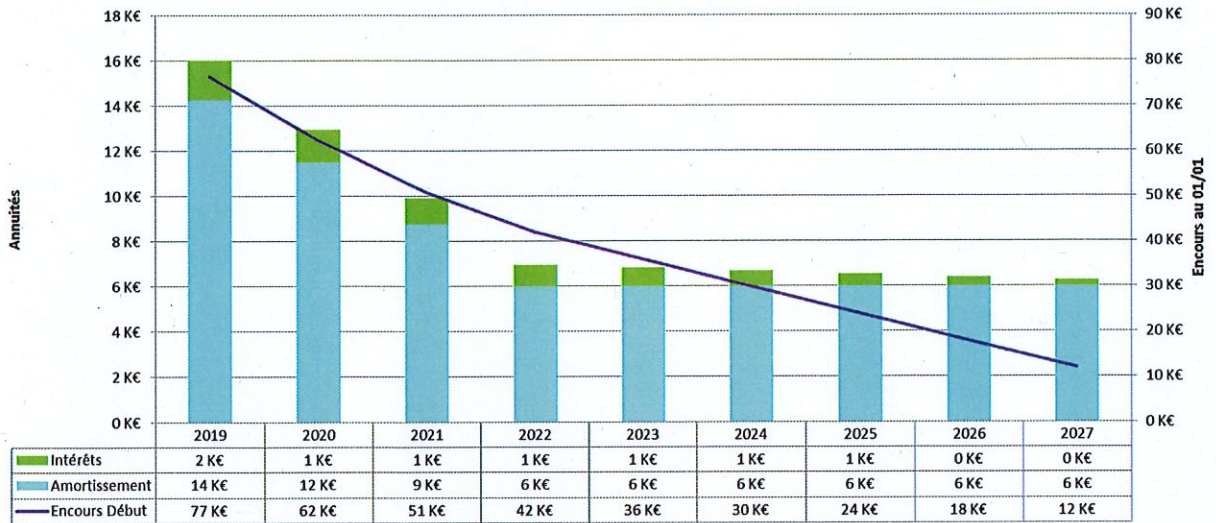
### Budget Eau



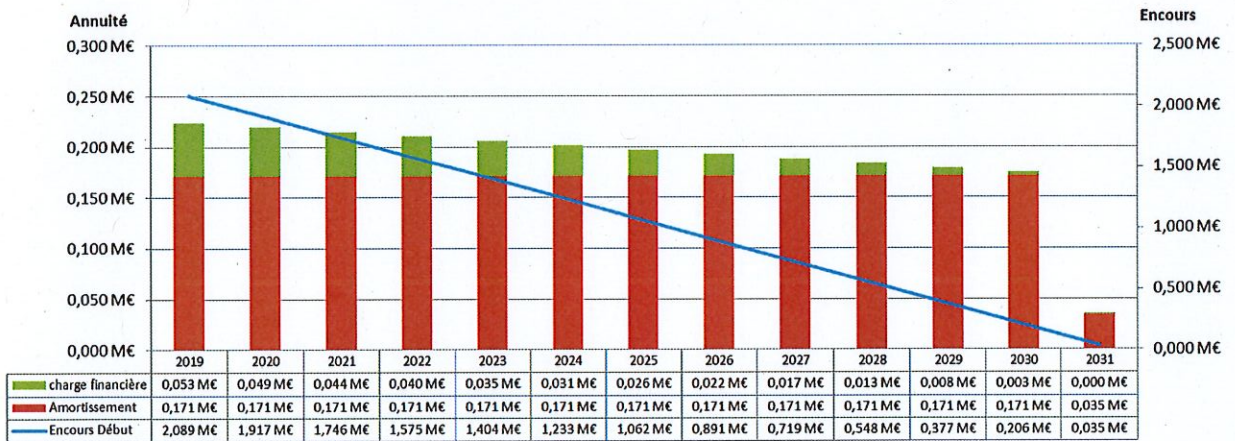
### Budget Réseaux de chaleur



### Budget Parcs et stationnements



### Budget Zones industrielles



## ANNEXE 3 – LES RESSOURCES HUMAINES

### Structure des effectifs :

Au 31/12/2018, la collectivité compte **865** agents, répartis de la façon suivante :

NATURE DE L'EMPLOI	STATUT	Nombre d'agents physiques en activité au 31/12/2018	Nombre d'ETP au 31/12/2018
PERMANENTS	Titulaires et stagiaires	775	750.69
	CDI	20	19.07
	CDD sur emplois permanents	23	20.16
	Collaborateurs de cabinet	5	4.36
	<i>Total</i>		<b>823</b>
NON PERMANENTS	Contrats de droit privé	16	16
	CDD de remplacement	14	14
	CDD besoin occasionnel	53	48.80
	<i>Total</i>		<b>83</b>
<i>Total général</i>		<b>906</b>	<b>873.08</b>

Il s'agit des effectifs en activité et mis à disposition vers l'extérieur à la date du 31 décembre 2018, exprimé en personnes physiques et en ETP d'activité.

Ce décompte ne tient pas compte des agents détachés vers l'extérieur, en disponibilité et en congé parental.

Les mises à disposition vers l'extérieur représentent 21,3 ETP. Il s'agit pour l'essentiel d'agents mis à disposition de l'ESAD, de la Ville de Saint-Etienne et du SCOT.

### Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

Afin de contribuer à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un objectif de Masse Salariale constante par rapport à 2018 a été fixé à la Direction des Ressources Humaines pour l'élaboration de son budget 2019, soit :

48.1 millions d'euros, tous budgets (Général et Transports) et tous chapitres confondus (011 et 012).

Une démarche pluriannuelle de gestion de la masse salariale, volontariste et spécifique portée par toutes les directions va être engagée dès le BP 2019.

La projection 2019 se décompose de la manière suivante :

- **46.4 millions d'euros environ au titre des dépenses du chapitre 12** (salaires et charges patronales) dont 43.3 millions d'euros environ au titre du budget principal et 3.1 millions d'euros environ au titre du budget Transports.
- **1.6 millions d'euros environ au titre des chapitres 11** (charges de personnel diverses), **65** (indemnités des élus) et **67** (charges exceptionnelles).

Cet objectif de maîtrise de la masse salariale doit néanmoins s'adapter aux ajustements statutaires et organisationnels liés aux évolutions de l'institution :

**a) Des mesures statutaires nationales :**

- la poursuite de la mise en place du Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) emportent une croissance des dépenses de personnel de 900 K€ pour 2019

Ces surcoûts sont partiellement compensés par les mesures suivantes :

- La poursuite de l'impact lié au jour de carence (environ 120 000 €),
- Le gel du point d'indice

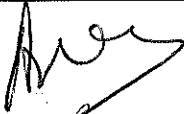

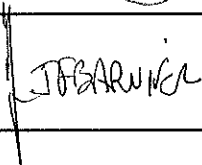
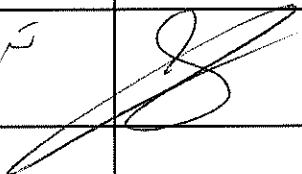





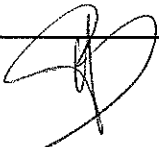

Mais également une renégociation du marché Assurance des Risques statutaires avec de nouvelles garanties et une économie réalisée de 190 000€.

**b) Des créations de poste diverses ou leurs effets report :**

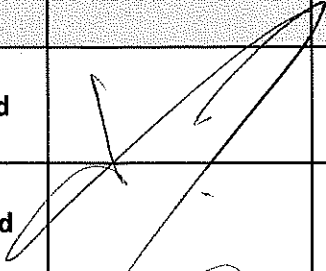
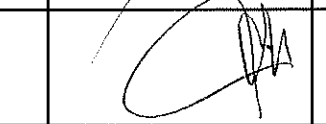
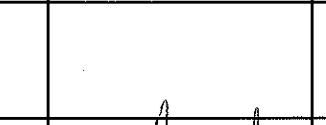
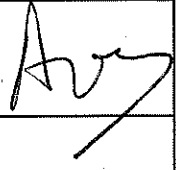


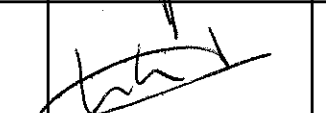
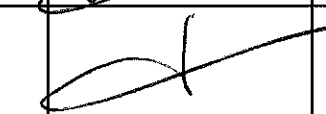
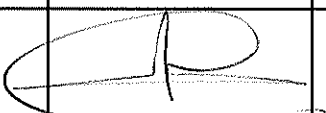
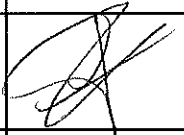


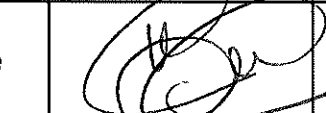
- Les effets en année pleine des réorganisations intervenues en 2018 (Création d'un service commun Mission Foncier, impliquant le transfert de 5 agents de la Ville – Transfert de 2 agents du SIVO compte tenu de la remontée de la compétence Assainissement – recrutement des instructeurs ADS de la Ville de Saint-Etienne auparavant mis à disposition),
- La création de nouveaux postes compensés partiellement par des recettes (chargé de mission Politique de la Ville – Poste de chargé Défense Extérieure Contre l'Incendie – Poste de conducteur d'opération à la DGTI dans le cadre d'une extension à la ville de Saint-Chamond)

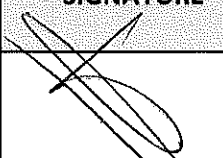



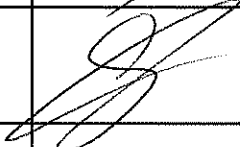
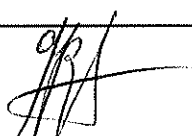
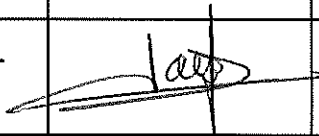
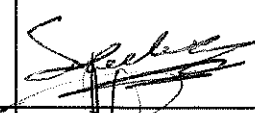

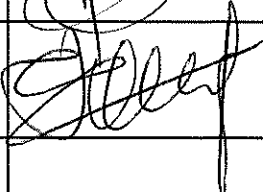



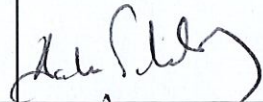

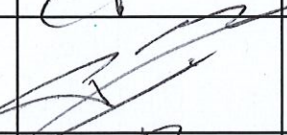
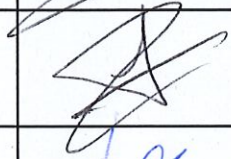
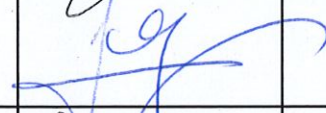
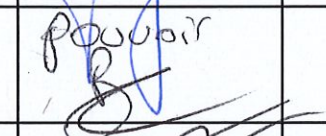
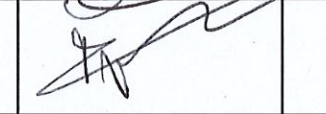

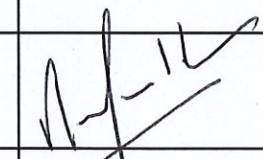
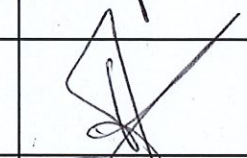
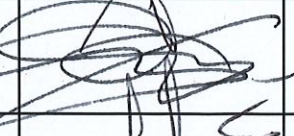
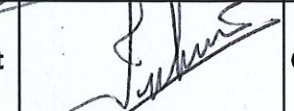
CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 07 FEVRIER 2019


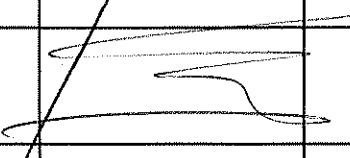


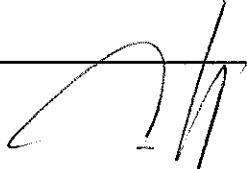


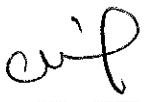
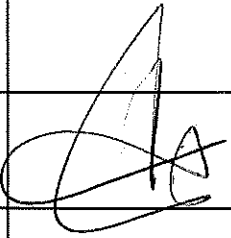
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne				
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BARNIER Jean-François	Le Chambon-Feugerolles				
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle	ch. boyer	
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois		MAYET Iwan		
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles				
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne			Pouvoir SODARC	

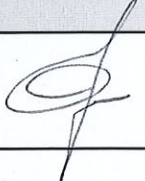

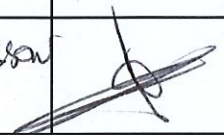

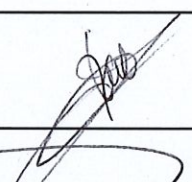
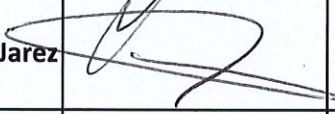
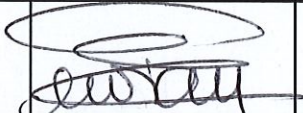
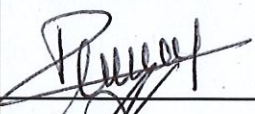

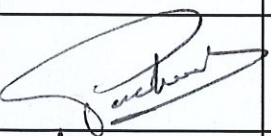





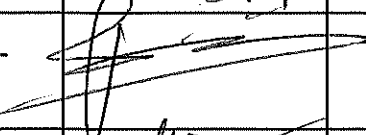
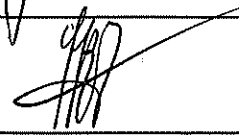


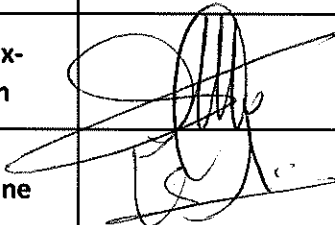
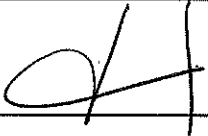
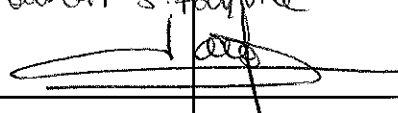

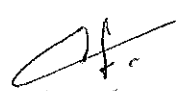
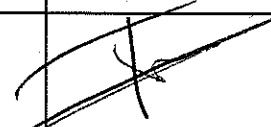
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CELLE Paul	Villars				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne			Gilles Apoigues	
CHARBONNIER André	Chamboeuf		BENIER Gabriel		
CHARBONNIER Jean-Yves	Saint-Galmier		RIBOT Gérard		
CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle	Rive-de-Gier				
CHARVIN Jean-Claude	Rive-de-Gier				
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds		CORTEY Patricia		
COGNASSE Viviane	Villars				
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne				
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
DE BEAUMONT Anne	Firminy				
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne				


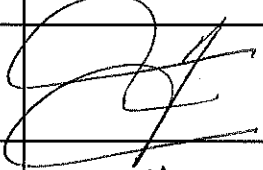
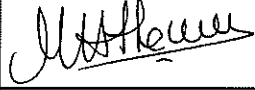

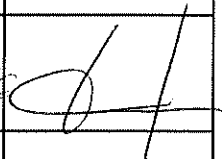
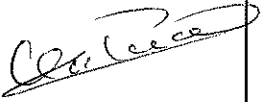
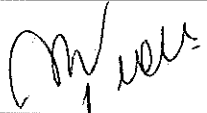


TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
ESTABLE Gilles	Caloire		COULANGE Odile		
FAURE Marc	La Ricamarie		BONNEFOY Cyrille		
FAURE Marie-Dominique	Saint-Etienne				
FAUVEL Bernard	Chagnon				
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAY Annick	Roche-la-Molière				
FAYOLLE Christian	Saint-Martin-la-Plaine		RUAS Janine	n. ROBIER	
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne				
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FOREST Nicole	Saint-Chamond				
FRANCOIS Luc	La Grand'Croix		MATRICON Nathalie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules		JANVIER Cassandre		
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne				
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière		GARRIDO Pascal		
GOUJON Roland	La Tour-en-Jarez		BASSON Jean-Luc		
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne				
GREGOIRE Annie	Aboën				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez				
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne				
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne				
JODAR Christiane	Saint-Etienne				
JUBAN Laurence	Firminy				
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt		CHAZELLE Suzanne		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf				
LECOCQ Yves	Pavezin				
LETIEVANT-PIBAROT Hélène	Saint-Etienne				
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne				
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne				
LUYA Julien	Firminy				
MAISONNETTE Michel	Valfleury		PASCAL Christine		
MAJONCHI Pascal	Saint-Paul-en-Jarez		NAULIN Catherine	Pouvoir	
MANET Gérard	Tartaras		DRID Slimane		
MARRON Pascale	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MASSON Brigitte	Saint-Etienne			Berger J.	
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		BRUYERE Hélène	S. H. H. H. H.	
MOREAU Stéphanie	Saint-Etienne				
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse-sur-Dorlay		PACCALET Lucien		
OUCHAOUA Djida	Unieux				
PARTRAT Yves	La Fouillouse				
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest-en-Jarez		BISACCIA Michèle		
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez				
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PIGEON Florent	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
RIBEIRO CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne			VIALLOW A.F.	
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
RIVIERE Christiane	Andrézieux-Bouthéon				
ROSIER Marc	Saint-Joseph		ROATTINO Annick		
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier				
ROVERA Monique	Le Chambon-Feugerolles				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne				
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux-Bouthéon				
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne				
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SOTTON Joseph	Fraisses			Pouvoir S. Fayolle 	
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
TARDY Gérard	Lorette		LEGROS Eliane		
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand		THOMAS Lucie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers		JOASSARD Raymond		
THIZY Gilles	Marcenod				
THOMAS Marie-Hélène	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez				
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond			power U. SÉNARD	
VERCHERAND Alain	Cellieu				
VIALON Anne-Françoise	Saint-Etienne				
VIVIANI Enzo	L'Horme		LAULAGNET Marie- Josèphe		
ZADRA Catherine	Saint-Etienne				
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne				